



OTTAWA, le 24 mai 2024

ÉNONCÉ DES MOTIFS

D'une décision rendue dans un réexamen relatif à l'expiration en vertu de l'alinéa 76.03(7)a) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* concernant les

TUBES SOUDÉS EN ACIER AU CARBONE ORIGINAIRES OU EXPORTÉS DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN, DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES, DE LA RÉPUBLIQUE DE TÜRKIYE ET DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

DÉCISION

Le 9 mai 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, l'Agence des services frontaliers du Canada a décidé que l'expiration des conclusions rendues par le Tribunal canadien du commerce extérieur le 15 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-003 causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de telles marchandises originaires ou exportées du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
CONTEXTE	5
LES PRODUITS	6
PRÉCISIONS	6
CLASSEMENT DES IMPORTATIONS	7
PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN	7
BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE	7
MARCHÉ CANADIEN.....	8
PERCEPTION DES DROITS	10
PARTIES À LA PROCÉDURE	10
RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC	11
POSITION DES PARTIES – DUMPING	12
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING RISQUE FORT DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE</i>	<i>12</i>
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING NE RISQUE PAS DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE</i>	<i>31</i>
CONSIDÉRATION ET ANALYSE – DUMPING	33
PAKISTAN	36
PHILIPPINES	39
TÜRKIYE	42
VIETNAM	47
CONCLUSION.....	53
MESURES À VENIR.....	53
RENSEIGNEMENTS.....	54

RÉSUMÉ

[1] Le 11 décembre 2023, conformément au paragraphe 76.03(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a ouvert un réexamen relatif à l'expiration de ses conclusions rendues le 15 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-003 concernant le dumping des tubes soudés en acier au carbone (TSAC) originaires ou exportés de la République islamique du Pakistan (Pakistan), de la République des Philippines (Philippines), de la République de Türkiye (Türkiye) et de la République socialiste du Vietnam (Vietnam) (collectivement « les pays visés »).

[2] Par suite de l'avis du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a ouvert le 12 décembre 2023, conformément à l'alinéa 76.03(7)a de la LMSI, une enquête de réexamen relatif à l'expiration pour établir si l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause.

[3] L'ASFC a reçu des réponses à son questionnaire de réexamen relatif à l'expiration (QRE) pour producteurs canadiens de Welded Tube of Canada Corporation (Welded Tube)¹, d'EVRAZ INC. NA Canada (Evraz)², de Nova (réponse collective de Nova Tube Inc. [Nova Tube] et de Nova Steel Inc. [Nova Steel])³ et d'Atlas Tube Canada ULC (Atlas)⁴. Dans leurs réponses, Nova et Atlas ont exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Les autres producteurs canadiens n'ont pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause.

[4] L'ASFC a reçu des réponses à son QRE pour importateurs canadiens de CCTF Corporation (CCTF)⁵ et d'IRIS Metalurji ve Muhendislik Pazarlama Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi (IRIS)⁶. Dans leurs réponses, CCTF et IRIS n'ont pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause.

¹ Pièces 14 (PRO) et 15 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Welded Tube.

² Pièces 16 (PRO) et 17 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'Evraz.

³ Pièces 18 (PRO) et 19 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Nova.

⁴ Pièces 22 (PRO) et 23 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'Atlas; Pièces 35 (PRO) et 36 (NC) – Renseignements supplémentaires concernant la réponse au QRE d'Atlas; Pièce 39 (NC) – Renseignements supplémentaires concernant la réponse au QRE d'Atlas.

⁵ Pièces 24 (PRO) et 25 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs de CCTF Corporation.

⁶ Pièces 37 (PRO) et 38 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs d'Iris Metalurji.

[5] L'ASFC a reçu une réponse à son QRE pour exportateurs de Borusan Birleşik Boru Fabrikaları San. Ve Tic. A.Ş. (Borusan Boru)⁷ et quatre réponses distinctes de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd : Hung Yen Branch (HPHY)⁸, Long An (HPLA)⁹, Da Nang (HPDN)¹⁰ et Binh Duong (HPBD)¹¹ (collectivement « le groupe Hoa Phat »). Dans ses réponses, le groupe Hoa Phat a exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC du Vietnam n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

[6] Dans sa réponse, Borusan Boru n'a pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause.

[7] Nova a présenté un mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent¹².

[8] Atlas a présenté une lettre d'approbation à l'appui du point de vue de Nova que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent¹³.

[9] Le groupe Hoa Phat a présenté un mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC du Vietnam n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent¹⁴.

[10] Nova et le groupe Hoa Phat ont présenté des contre-exposés en réponse à leur mémoire respectif¹⁵.

[11] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des TSAC du Pakistan est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- Le statut de produit de base des TSAC
- La capacité excédentaire mondiale d'acier et de TSAC
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale
- La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Pakistan
- La prise de mesures commerciales par le Canada et les États-Unis
- L'orientation vers l'exportation du Pakistan

⁷ Pièces 20 (PRO) et 21 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Borusan Boru.

⁸ Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch.

⁹ Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Long An Steel Pipe Co., Ltd.

¹⁰ Pièces 30 (PRO) et 31 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Da Nang Steel Pipe Co., Ltd.

¹¹ Pièces 32 (PRO) et 33 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Binh Duong Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd.

¹² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova.

¹³ Pièce 47 (NC) – Lettre d'approbation d'Atlas appuyant le maintien des conclusions du TCCE dans NQ-2018-003.

¹⁴ Pièces 48 (PRO) et 49 (NC) – Mémoire déposé au nom du groupe Hoa Phat.

¹⁵ Pièces 52 (PRO) et 53 (NC) – Contre-exposé déposé au nom de Nova; Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat.

[12] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des TSAC des Philippines est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- Le statut de produit de base des TSAC
- La capacité excédentaire mondiale d'acier et de TSAC
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC aux Philippines
- La production et la surcapacité d'acier et de TSAC aux Philippines
- La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires
- La hausse des exportations de TSAC des Philippines

[13] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des TSAC de la Türkiye est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- Le statut de produit de base des TSAC
- La capacité excédentaire mondiale d'acier et de TSAC
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC en Türkiye
- La production et la surcapacité d'acier et de TSAC en Türkiye
- La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires
- L'orientation vers l'exportation de la Türkiye

[14] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des TSAC du Vietnam est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- Le statut de produit de base des TSAC
- La capacité excédentaire mondiale d'acier et de TSAC
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale
- La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC au Vietnam
- La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Vietnam
- La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires
- L'orientation vers l'exportation du Vietnam

[15] C'est pourquoi, après étude des renseignements pertinents au dossier, et conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, l'ASFC a décidé le 9 mai 2024 que l'expiration des conclusions du TCCE à l'égard des TSAC causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam.

CONTEXTE

[16] Le 20 juillet 2018, à la suite d'une plainte déposée par Novamerican Steel Inc., l'ASFC a ouvert, en vertu du paragraphe 31(1) de la LMSI, une enquête sur le dumping de certains TSAC originaires ou exportés du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam.

[17] Le 16 janvier 2019, conformément au paragraphe 41(1) de la LMSI, l'ASFC a rendu une décision définitive de dumping concernant certains TSAC originaires ou exportés du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam¹⁶. Le même jour, elle a mis fin au volet de son enquête en dumping portant sur certains TSAC exportés au Canada en provenance de la Türkiye et par Erbosan Erciyas Boru Sanayii ve Ticaret A.Ş.

[18] Le 15 février 2019, conformément au paragraphe 43(1) de la LMSI, le TCCE a jugé que le dumping de certains TSAC originaires ou exportés du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam avait causé un dommage à la branche de production nationale au Canada¹⁷.

[19] Le 12 novembre 2021, l'ASFC a conclu une révision des valeurs normales pour mettre à jour les valeurs normales et les prix à l'exportation des TSAC exportés du Vietnam par SeAH Steel Vina Corporation (SEAH)¹⁸.

[20] Le 10 mai 2023, l'ASFC a conclu une série de révisions des valeurs normales pour déterminer les valeurs normales et les prix à l'exportation des TSAC exportés de la Türkiye par Borusan Mannesmann Boru Sanayi ve Ticaret A.Ş. (Borusan)¹⁹ et Cayirova Boru ve Sanayi Ticaret A.Ş. (Cayirova)²⁰, et du Pakistan par International Industries Limited (IIL)²¹.

[21] Le 12 décembre 2023, enfin, l'ASFC a ouvert une enquête de réexamen relatif à l'expiration pour établir si l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés.

¹⁶ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 001 – ASFC : 2018 IN FD – Dumping, *Énoncé des motifs*.

¹⁷ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 002 – TCCE : 2012 IN FI – Dumping, Conclusions et motifs.

¹⁸ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 003 – ASFC : 2021 NVR CON – Conclusion de révision des valeurs normales, SeAH.

¹⁹ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 004 – ASFC : 2022 NVR CON – Conclusion de révision des valeurs normales, Borusan.

²⁰ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 005 – ASFC : 2022 NVR CON – Conclusion de révision des valeurs normales, Cayirova.

²¹ Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC n° 006 – ASFC : 2022 NVR CON – Conclusion de révision des valeurs normales, IIL.

LES PRODUITS

[22] Aux fins de la présente enquête de réexamen relatif à l'expiration, les TSAC se définissent comme suit :

Tubes soudés en acier au carbone, aussi appelés tuyaux normalisés, de dimensions nominales variant de 1/2 po à 6 po (diamètre extérieur de 12,7 mm à 168,3 mm) inclusivement, sous diverses formes et finitions, habituellement fournis pour répondre aux normes ASTM A53, ASTM A135, ASTM A252, ASTM A589, ASTM A795, ASTM F1083 ou de qualité commerciale, ou AWWA C200-97 ou aux normes équivalentes, y compris ceux pour le tubage de puits d'eau, les tubes pour pilotis, les tubes pour arrosage et les tubes pour clôture, mais à l'exception des tubes pour les canalisations de pétrole et de gaz fabriqués exclusivement pour répondre aux normes de l'API, originaires ou exportés de la République islamique du Pakistan, de la République des Philippines, de la République de Türkiye (à l'exception de ceux exportés par Erbosan Erciyas Boru Sanayii ve Ticaret A.Ş.) et de la République socialiste du Vietnam.

[23] Aux fins de la présente enquête de réexamen relatif à l'expiration, les TSAC s'entendent également des marchandises produites au Canada qui correspondent à la définition des produits ci-dessus.

Précisions

[24] Les TSAC, aussi communément appelés tuyaux normalisés, font partie d'une large gamme de produits de tuyauterie généralement utilisés dans les systèmes de plomberie et de chauffage pour acheminer la vapeur, l'eau, le gaz naturel, l'air et d'autres liquides et gaz à basse pression. Les TSAC, ou tubes normalisés, peuvent aussi être utilisés dans les conditionneurs d'air, dans les systèmes d'irrigation par aspersion pour la lutte contre les incendies, comme support structurel pour les clôtures, comme pilotis, ainsi que pour divers autres systèmes mécaniques et systèmes de charpente porteuse légers.

[25] La dimension des TSAC est généralement précisée à l'aide de deux valeurs : le diamètre nominal (NPS) et le calibre. Le NPS correspond à peu près au diamètre intérieur du tube alors que le calibre correspond à l'épaisseur de la paroi. Pour un NPS donné, l'épaisseur de la paroi augmente en même temps que le numéro du calibre. Par exemple, un TSAC avec un NPS de 1 pouce (po) (NPS 1) et fabriqué selon les exigences de la norme ASTM A53, calibre 40, aura un diamètre extérieur de 1,315 po et une épaisseur de paroi de 0,133 po alors que le même tube correspondant aux exigences de la norme ASTM A53, calibre 80, aura un diamètre extérieur de 1,315 po et une épaisseur de paroi de 0,179 po.

[26] Même si les TSAC sont généralement produits selon des normes de l'industrie comme ASTM A53, ASTM A135, ASTM A252, ASTM A589, ASTM A795, ASTM F1083, de qualité commerciale et AWWA C200-97, ils peuvent être aussi produits selon des normes étrangères comme BS 1387 ou selon des normes brevetées comme c'est souvent le cas pour les tubes de clôture. Même si les tubes normalisés peuvent être fabriqués selon toutes les normes susmentionnées, la norme ASTM A53 est la plus commune, et considérée comme celle de la plus haute qualité; elle permet de souder, de plier, de cintrer et de border les tubes.

[27] Les tubes normalisés peuvent être vendus avec une finition laquée, ou « noire » comme on dit souvent dans l'industrie. Ils peuvent aussi être vendus avec une finition galvanisée, ce qui signifie qu'ils ont été traités avec du zinc. Les deux types de finition sont conçus pour empêcher la rouille, même si le processus de galvanisation permet d'avoir le meilleur résultat. Les tubes galvanisés se vendent plus cher que les tubes normalisés noirs pour cette raison, et du fait que le zinc est beaucoup plus cher que la laque.

CLASSEMENT DES IMPORTATIONS

[28] Les marchandises en cause s'importent généralement au Canada sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7306.30.00.42	7306.30.00.49	7306.30.00.57	7306.30.00.66
7306.30.00.43	7306.30.00.52	7306.30.00.59	7306.30.00.67
7306.30.00.44	7306.30.00.53	7306.30.00.62	7306.30.00.69
7306.30.00.45	7306.30.00.54	7306.30.00.63	
7306.30.00.46	7306.30.00.55	7306.30.00.64	
7306.30.00.47	7306.30.00.56	7306.30.00.65	

[29] Avant le 1^{er} janvier 2022, les marchandises en cause s'importaient généralement au Canada sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7306.30.00.10	7306.30.00.20	7306.30.00.30
---------------	---------------	---------------

[30] Les numéros de classement tarifaire ci-dessus n'incluent pas toutes les marchandises en cause, et inversement, ils incluent des marchandises non en cause.

PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN

[31] La période visée par le réexamen (PVR) pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration de l'ASFC est du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2023.

BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE

[32] Le seul grand producteur de TSAC au Canada est Nova, de Montréal au Québec. D'autres entreprises comme Atlas, Bolton, Evraz et Welded Tube sont susceptibles de produire à l'occasion de petites quantités de TSAC.

Nova Tube Inc. et Nova Steel Inc.

[33] Nova Tube et Nova Steel sont des filiales de Novamerican. Nova Tube se concentre sur les produits tubulaires, tandis que Nova Steel se spécialise dans les produits d'acier. Nova a des usines à Montréal (Saint-Patrick) ainsi qu'à Baie-d'Urfé, au Québec. Ces usines peuvent produire des TSAC de dimensions allant de ½ po à 7 po. Nova offre des services d'essai hydrostatique, de finition d'extrémités, de découpage, de galvanisation, de peinture, de vernissage et de distribution pour les TSAC.

MARCHÉ CANADIEN

[34] Le marché canadien apparent des TSAC dans la PVR est présenté dans le **tableau 1** (volume et valeur) et le **tableau 2** (en pourcentage) ci-dessous.

Tableau 1 : Marché canadien apparent des TSAC
(volume en tonnes métriques et valeur en dollars)

	2020		2021		2022		2023 (janv.-sept.)	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Production canadienne²²	38 285	44 933 076	37 129	67 426 206	42 468	87 590 151	27 572	52 789 201
Pakistan	0	0	1 466	2 365 837	35 573	11 172 482	0	0
Philippines	30	38 126	568	661 159	3 341	3 948 366	419	481 617
Türkiye*	20 051	20 216 818	24 807	30 596 434	22 548	40 683 101	6 204	10 337 592
Vietnam	1 973	2 420 578	1 031	1 559 352	6 506	11 946 314	4 583	6 193 128
Total des pays visés²³	22 054	22 675 522	27 872	35 182 782	67 968	67 750 263	11 207	17 012 337
Autres pays ²⁴	57 843	97 095 769	111 353	248 772 272	102 966	240 757 281	46 295	126 974 395
Importations totales	79 897	119 771 291	139 225	283 955 054	170 934	308 507 544	57 502	143 986 732
Marché canadien apparent	118 182	164 704 367	176 354	351 381 260	213 402	396 097 695	85 074	196 775 933

* Le volume et la valeur pour la Türkiye ont été rectifiés pour *inclure* l'exportateur non visé et éviter la communication de renseignements confidentiels.

²² Pièce 14 (PRO) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Welded Tube, annexe 1; Pièce 16 (PRO) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'Evraz, annexe 1; Pièce 18 (PRO) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Nova, annexe 1; Pièce 22 (PRO) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'Atlas, annexe 1.

²³ Pièce 40 (PRO) – Statistiques de l'ASFC sur la perception des droits – Version finale.

²⁴ Pièce 41 (PRO) – Statistiques de l'ASFC sur les importations – Version finale.

Tableau 2 : Marché canadien apparent des TSAC
(en pourcentage)

	2020		2021		2022		2023 (janv.-sept.)	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Production canadienne	32,4 %	27,3 %	21,1 %	19,2 %	19,9 %	22,1 %	32,4 %	26,8 %
Pakistan	0,0 %	0,0 %	0,8 %	0,7 %	16,7 %	2,8 %	0,0 %	0,0 %
Philippines	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %	1,6 %	1,0 %	0,5 %	0,2 %
Türkiye*	17,0 %	12,3 %	14,1 %	8,7 %	10,6 %	10,3 %	7,3 %	5,3 %
Vietnam	1,7 %	1,5 %	0,6 %	0,4 %	3,0 %	3,0 %	5,4 %	3,1 %
Total des pays visés	18,7 %	13,8 %	15,8 %	10,0 %	31,8 %	17,1 %	13,2 %	8,6 %
Autres pays	48,9 %	59,0 %	63,1 %	70,8 %	48,2 %	60,8 %	54,4 %	64,5 %
Importations totales	67,6 %	72,7 %	78,9 %	80,8 %	80,1 %	77,9 %	67,6 %	73,2 %

* Le volume et la valeur pour la Türkiye ont été rectifiés pour *inclure* l'exportateur non visé et éviter la communication de renseignements confidentiels.

[35] La part du marché des importations de TSAC des pays visés par rapport à celle des pays non visés dans la PVR est présentée dans le **tableau 3** ci-dessous.

Tableau 3: Importations de TSAC des pays visés et des pays non visés
(en pourcentage)

	2020		2021		2022		2023 (janv.-sept.)	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Total des pays visés	13,8 %	10,2 %	15,4 %	9,8 %	31,8 %	17,1 %	13,2 %	8,6 %
Total des pays non visés	53,8 %	62,5 %	63,6 %	71,2 %	48,2 %	60,8 %	54,4 %	64,5 %
Importations totales	67,6 %	72,7 %	78,9 %	80,8 %	80,1 %	77,9 %	67,6 %	73,2 %

[36] D'après l'information au dossier administratif, le marché canadien apparent total a augmenté en termes de volume et de valeur de 2020 à 2022.

[37] Dans l'ensemble, la production canadienne a augmenté en termes de volume et de valeur de 2020 à 2022, tandis que la part du marché canadien apparent des producteurs canadiens, en pourcentage, a diminué de 2020 à 2022.

[38] De façon générale, la part du marché des importations des pays visés, excluant celles des exportateurs exclus des conclusions du TCCE, a augmenté en termes de volume et de valeur de 2020 à 2022.

[39] De façon générale, la part du marché des importations des pays non visés et des exportateurs exclus des conclusions du TCCE a augmenté en termes de valeur et de volume de 2020 à 2021, mais a diminué en 2022.

PERCEPTION DES DROITS

[40] Comme il est détaillé dans le **tableau 4** ci-dessous, aux fins d'exécution des conclusions du TCCE dans la PVR, l'ASFC a perçu des droits antidumping équivalents à 825 650 \$ sur les importations de marchandises en cause des pays visés. La valeur en douane totale des importations de marchandises en cause de ces pays était d'environ 135,9 millions de dollars. En pourcentage de la valeur en douane totale, les droits antidumping perçus dans la PVR étaient égaux à 0,61 %. La quantité des marchandises en cause sur lesquelles des droits antidumping ont été perçus était de 122 548 tonnes métriques (tm).

Tableau 4 : Droits LMSI perçus dans la PVR²⁵
(valeur en dollars)

Pays	2020	2021	2022	2023 (janv.-sept.)
Pakistan	-	63 881	993	-
Philippines	35	11 137	-	-
Türkiye	11 432	283 798	233 524	73 207
Vietnam	88 469	32 496	10 635	16 044
Total	99 935	391 312	245 151	89 252

PARTIES À LA PROCÉDURE

[41] Le 12 décembre 2023, l'ASFC a envoyé un avis d'ouverture d'enquête de réexamen relatif à l'expiration et un QRE aux producteurs canadiens, aux importateurs et aux exportateurs connus.

[42] Les QRE demandaient des renseignements nécessaires à la prise en compte des facteurs pertinents de réexamen relatif à l'expiration qui figurent au paragraphe 37.2(1) du *Règlement sur les mesures spéciales d'importation* (RMSI).

[43] Quatre producteurs canadiens, Atlas, Evraz, Nova et Welded Tube, ont participé à l'enquête de réexamen relatif à l'expiration et ont répondu au QRE de l'ASFC. Un exportateur en Türkiye, Borusan Boru, et quatre producteurs de TSAC au Vietnam, collectivement « le groupe Hoa Phat », ont répondu au QRE. Enfin, deux importateurs, CCTF et IRIS, ont répondu au QRE.

²⁵ Pièce 35 (PRO) – Statistiques de l'ASFC sur la perception des droits – Version finale.

[44] Le producteur canadien, Nova, a présenté un mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent²⁶.

[45] Le producteur canadien, Atlas, a présenté une lettre à l'appui du point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent²⁷.

[46] Le groupe Hoa Phat a présenté un mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC du Vietnam n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent²⁸.

[47] Nova et le groupe Hoa Phat ont présenté des contre-exposés en réponse à leur mémoire respectif²⁹.

RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC

[48] Les renseignements que l'ASFC a pris en compte aux fins de l'enquête de réexamen relatif à l'expiration figurent au dossier administratif. Ce dossier contient les renseignements énumérés dans la liste des pièces justificatives de l'ASFC, laquelle comprend les pièces justificatives de l'ASFC et les renseignements présentés par les parties intéressées, notamment ceux qu'elles estiment pertinents pour la décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping en l'absence des conclusions du TCCE. Ces renseignements peuvent être des rapports d'analystes-experts, des extraits de revues spécialisées et de journaux, des ordonnances et des conclusions rendues par les autorités au Canada ou ailleurs, des documents d'organismes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce, et les réponses aux QRE présentées par les producteurs canadiens, les exportateurs, les importateurs et les gouvernements.

[49] Dans toute enquête de réexamen relatif à l'expiration, l'ASFC fixe une « date de clôture du dossier » après laquelle aucun nouveau renseignement ne peut être versé au dossier administratif; ici, c'était le 7 février 2024. Il s'agit en effet de donner le temps aux participants de préparer leurs mémoires et leurs contre-exposés d'après ce qui se trouve au dossier administratif en date de sa clôture.

²⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova.

²⁷ Pièce 47 (NC) – Lettre d'appui déposé au nom d'Atlas.

²⁸ Pièces 48 (PRO) et 49 (NC) – Mémoire déposé au nom du groupe Hoa Phat.

²⁹ Pièces 52 (PRO) et 53 (NC) – Contre-exposé déposé au nom de Nova; Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat.

POSITION DES PARTIES – DUMPING

[50] Certains renseignements dans les mémoires et les contre-exposés ont été désignés confidentiels par les avocats les ayant présentés. Ainsi, la capacité de l'ASFC d'aborder toutes les questions soulevées dans ces exposés s'en trouve limitée.

Parties selon qui le dumping risque fort de se poursuivre ou de reprendre

Atlas

[51] Atlas a formulé des observations dans sa réponse au QRE à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. C'est pourquoi Atlas fait valoir que les mesures devraient être maintenues.

[52] Les principaux facteurs recensés par Atlas peuvent se résumer comme suit :

La concurrence des prix sur le marché canadien

[53] Atlas soutient que les importations des pays visés ont historiquement et systématiquement été à des prix bien en deçà de ceux du marché national. Atlas estime que cette stratégie de vente des exportateurs se poursuivra à l'avenir³⁰. L'ASFC souligne qu'Atlas n'a pas fourni de renseignements supplémentaires à l'appui de cette affirmation.

La transition vers l'énergie renouvelable

[54] Atlas soutient qu'en raison de la transition vers l'énergie renouvelable, la demande de TSAC dans le secteur de l'énergie solaire fera du Canada un marché attrayant pour les exportateurs. Atlas fait valoir qu'en raison du statut de produit de base des TSAC et du degré de sensibilité au prix dans l'industrie, les utilisateurs finaux changeront de sources d'importations, ce qui ferait vraisemblablement se poursuivre ou reprendre le dumping³¹. L'ASFC souligne qu'Atlas n'a pas fourni de renseignements supplémentaires à l'appui de cette affirmation.

Nova

[55] Nova a formulé des observations dans sa réponse au QRE et son mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. C'est pourquoi Nova fait valoir que les mesures devraient être maintenues.

[56] Les principaux facteurs recensés par Nova peuvent se résumer comme suit :

³⁰ Pièces 35 (PRO) et 36 (NC) – Renseignements supplémentaires concernant la réponse au QRE d'Atlas, Q32.

³¹ Pièce 47 (NC) – Lettre d'appui déposé au nom d'Atlas.

Les conditions du marché canadien

L'accessibilité des TSAC importés

[57] Nova soutient que certains changements et conditions ont augmenté l'accessibilité des TSAC importés sur le marché canadien. Nova explique que, comme le volume minimal requis pour l'achat de TSAC importés a été ramené à 23 tm, les acheteurs canadiens peuvent se procurer des TSAC auprès de fournisseurs étrangers. Nova souligne également que la pratique des importateurs qui consiste à maintenir des stocks au Canada a facilité la distribution des TSAC puisque les acheteurs n'ont plus à passer de commandes à l'avance³².

Les prix des TSAC au Canada

[58] Nova soutient que les exportateurs dans les pays visés étaient parmi les chefs de file en matière de bas prix dans la PVR. Nova fait valoir que, si les conclusions expirent, les producteurs de TSAC des pays visés devraient concurrencer les importations à bas prix actuelles pour réaliser des ventes au Canada, ce qui ferait vraisemblablement se poursuivre ou reprendre le dumping³³.

[59] Nova soutient que les marchandises en cause n'ont pu concurrencer au Canada à des prix non sous-évalués. Nova souligne que des droits antidumping ont été perçus sur les marchandises en cause des quatre pays visés dans la PVR³⁴.

Les conditions du marché international

La conjoncture économique mondiale

[60] Nova soutient que le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une faible croissance économique en 2023 et 2024, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devant être de 3,1 % chaque année. L'inflation mondiale élevée, la guerre continue entre la Russie et l'Ukraine, les perturbations commerciales persistantes et la contraction du secteur immobilier de la Chine ont une incidence négative sur la croissance de l'économie mondiale³⁵.

[61] Nova souligne que la Banque mondiale prévoit des perspectives similaires, faisant état d'une inflation persistante et de taux d'intérêt élevés, d'une réduction des investissements et de perturbations découlant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui pourraient entraîner un ralentissement substantiel de l'économie mondiale. La Banque mondiale prévoit une croissance négative de 2023 à 2024 pour les pays des régions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN). La Banque mondiale prévoit également une croissance de 3 % du PIB mondial en 2025, mais prévient que toute nouvelle situation défavorable augmenterait le risque de récession³⁶.

³² Pièces 18 (PRO) et 19 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Nova, Q25.

³³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 46-47.

³⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 48.

³⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 26.

³⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 27.

Les perspectives du marché mondial de l'acier

[62] Nova soutient que l'inflation mondiale et la guerre de 2022 entre la Russie et l'Ukraine ont une incidence négative sur le marché mondial de l'acier et des TSAC. Les effets continus de la guerre, y compris les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la faiblesse des prix à l'exportation, la réduction de la consommation d'acier dans le secteur immobilier russe et les sanctions économiques à l'endroit de la Russie, contribuent à l'instabilité et à l'incertitude générales sur le marché mondial de l'acier³⁷.

[63] Nova ajoute que l'inflation et les taux d'intérêt élevés en 2022 ont eu pour effet de limiter la demande d'acier en 2023. Par ailleurs, selon la World Steel Association (WSA), la croissance de la demande d'acier devrait être nulle en Chine, car le redressement du secteur immobilier demeure modéré en 2024. La demande future d'acier devrait ralentir et dépendre dans une moindre mesure des pays de l'ANASE et du MOAN³⁸.

L'incidence de la Chine sur le marché mondial de l'acier

[64] Nova soutient que, lors de sa 94^e session, le Comité de l'acier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est dit préoccupé par la surcapacité croissante, la faiblesse de la demande et les effets de distorsion des interventions gouvernementales sur les marchés mondiaux de l'acier. La capacité mondiale d'acier, qui a atteint 2,5 milliards tm en 2023, devrait beaucoup augmenter en raison des investissements en Chine, dans les pays de l'ANASE et dans les régions avoisinantes³⁹.

[65] Nova soutient que, selon le Comité de l'acier de l'OCDE, le gouvernement de la Chine encourage et soutient les investissements dans l'expansion de l'acier par des subventions importantes, ce qui risque d'aggraver les problèmes liés à la surcapacité mondiale et aux distorsions commerciales⁴⁰.

[66] Nova soutient que l'industrie sidérurgique de la Chine connaît un déclin. Citant un rapport de S&P Global Platts, Nova souligne que la faiblesse de la demande d'acier en Chine, en raison du déclin de la construction immobilière, a une incidence directe sur la consommation de TSAC dans ce pays. Nova ajoute que, malgré l'instabilité de son secteur immobilier, le gouvernement de la Chine a supprimé le plafond de production annuel afin de stabiliser l'économie. Cette mesure a entraîné une baisse des prix et une hausse des exportations d'acier⁴¹.

³⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 28.

³⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 29.

³⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 30.

⁴⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 31.

⁴¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 32.

La surcapacité mondiale

[67] Nova soutient que, selon un rapport du Comité de l'acier de l'OCDE, une capacité supplémentaire de production d'acier de 59,9 millions tm est prévue pour 2023-2025, à laquelle s'ajoutent les 106,2 millions tm en cours de planification pour la même période. Nova fait valoir que la surcapacité encourage la surproduction et les exportations à bas prix qui faussent le marché mondial. Elle incite les producteurs d'acier et de TSAC à explorer de nouveaux marchés d'exportation où vendre leur production⁴².

[68] Nova rappelle que, malgré le déclin de la demande mondiale d'acier, la capacité mondiale ne cesse d'augmenter. L'écart entre la capacité et la consommation mondiales d'acier, qui était d'environ 522 millions tm en 2021, s'est encore creusé pour atteindre 627 millions tm en 2022, ce qui correspond à la réduction des taux d'utilisation de la capacité et à l'affaiblissement de la demande mondiale⁴³.

[69] L'OCDE signale que la capacité d'acier dans la région de l'ANASE augmente rapidement et dépasse la demande. La région du MOAN connaît aussi une croissance importante de la capacité. Nova affirme que les tendances observées dans ces régions illustrent l'importance de stabiliser les marchés de l'acier⁴⁴.

[70] En Europe, la fabrication d'acier a beaucoup souffert et s'est contractée en 2022 alors que la guerre entre la Russie et l'Ukraine continue de créer des incertitudes pour l'industrie sidérurgique. Nova fait valoir qu'en raison de la morosité persistante de ces marchés, les producteurs des pays visés tenteront de détourner les exportations vers d'autres marchés comme le Canada si les conclusions expirent⁴⁵.

[71] Nova soutient que le déséquilibre structurel sur le marché de l'acier continuera de déstabiliser le marché mondial des TSAC dans les deux prochaines années. La surcapacité est un problème qui n'a pas été bien géré, et les tendances actuelles aux investissements dans la capacité de production sont susceptibles d'annuler les efforts passés. Nova fait valoir que, pour tenter de répartir les coûts fixes, les producteurs dans les pays visés sont susceptibles de se tourner vers l'exportation afin de vendre leur excédent. Nova ajoute qu'à mesure que les marchés d'autres pays deviennent moins rentables ou deviennent restrictifs en raison des mesures commerciales en place, le marché canadien devient plus attrayant pour les producteurs de TSAC dans les pays visés⁴⁶.

⁴² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 33.

⁴³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 34.

⁴⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 35.

⁴⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 36.

⁴⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 37.

La faiblesse de la demande mondiale de TSAC

[72] Sur la scène mondiale, Nova soutient qu'alors même qu'il y a une surcapacité, le climat économique actuel a une incidence négative sur la consommation d'acier. Nova renvoie à un rapport de l'OCDE publié en 2023 qui indique que le taux mondial d'utilisation de la capacité d'acier a diminué en 2022 pour atteindre 74,5 %. En même temps, les pays où la croissance de la capacité est la plus forte ont vu leur demande intérieure d'acier diminuer de manière importante de 2016 à 2021⁴⁷.

[73] Selon la WSA, la faiblesse de la demande des secteurs manufacturier et de la construction et la concurrence féroce entre les producteurs ont entraîné une baisse des niveaux de production d'acier de près de 4 % de juillet à août 2023, suivant une tendance amorcée dans les huit mois précédents de 2023. Cette tendance était contraire à la prévision de la WSA d'une augmentation de la production de 2,3 %. Le niveau de production plus bas que prévu peut s'expliquer par la faiblesse de la demande sur le marché chinois, qui représente environ 57 % de la production d'acier mondiale⁴⁸.

[74] Nova soutient que la demande intérieure d'acier en Chine est demeurée pratiquement la même dans les huit premiers mois de 2023 que dans la même période en 2022, soit 651,88 millions tm. Cependant, dans cette période, les exportations nettes d'acier fini et semi-fini ont augmenté de 3,1 %, tandis que la production d'acier brut a augmenté de 2,6 %. Nova renvoie à un rapport publié par S&P Global Platts qui indique que, devant la forte baisse du secteur de l'immobilier neuf, le principal moteur de la demande d'acier en Chine, en 2023, le gouvernement a investi dans les infrastructures et le secteur de l'énergie afin de compenser la demande globale⁴⁹.

[75] Nova signale que l'industrie mondiale de la construction devrait croître de 2,4 % de 2022 à 2037. Cependant, l'économie mondiale demeure confrontée à de nombreuses difficultés, dont l'inflation à long terme et l'augmentation des coûts des matières, ce qui pourrait ramener cette prévision à 1,5 %. De plus, l'industrie mondiale de la construction demeure exposée à divers risques liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, aux conflits géopolitiques, aux différends commerciaux, etc.⁵⁰

[76] Nova fait valoir que, face à la diminution de la demande mondiale et à l'absence de demande sur les marchés nationaux ou traditionnels, les producteurs d'acier dans les pays visés sont incités à explorer de nouveaux marchés internationaux où aucune mesure commerciale n'est en place. Nova ajoute que, si les conclusions du TCCE expirent, les TSAC et les autres produits d'acier des pays visés seraient vraisemblablement vendus sur le marché canadien à des prix sous-évalués⁵¹.

⁴⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 38.

⁴⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 39.

⁴⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 40.

⁵⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 41.

⁵¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 42.

La volatilité des prix des TSAC à l'échelle mondiale

[77] Nova soutient que les prix des bobines laminées à chaud (BLC) sont une valeur de remplacement raisonnable pour les tendances des prix des TSAC puisque les BLC représentent la majeure partie des coûts des matières premières de ceux-ci. Nova signale que le prix moyen des BLC dans le Midwest américain, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Inde et en Chine a augmenté de 104 % en 2021 et a diminué de 18 % en 2022 et de 16 % dans les neuf premiers mois de 2023. Cette volatilité des prix crée de l'incertitude sur le marché mondial et semble indiquer que les prix des TSAC ont suivi une tendance similaire dans les pays visés⁵².

[78] Nova fait valoir qu'en réponse à la baisse des prix et à l'instabilité mondiale, les producteurs dans les pays visés exporteraient vraisemblablement les TSAC vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent en raison des prix relativement plus élevés sur le marché nord-américain⁵³.

La conjoncture économique et le marché des TSAC au Pakistan

La conjoncture économique au Pakistan

[79] Nova soutient que le gouvernement du Pakistan a du mal à contrôler la dette publique face à une inflation record au pays. Le FMI prévoit que la croissance du PIB réel du Pakistan passera de 6,2 % en 2022 à 0,2 % en 2023. Le FMI a aussi revu à la baisse ses prévisions économiques pour le PIB du Pakistan, qui devrait demeurer à 2,0 % en 2024 et à 3,5 % en 2025⁵⁴.

[80] Nova souligne que les taux d'intérêt élevés de 22 % au troisième trimestre de 2023 au Pakistan devraient ralentir la demande d'acier des industries de la construction et en aval⁵⁵.

[81] Nova souligne que le FMI a approuvé un programme de prêt de 3 milliards de dollars au Pakistan afin de remédier à la crise de la dette publique de ce pays. Cependant, le programme est conditionné par de nombreuses politiques fiscales, dont l'obligation d'assouplir les restrictions à l'importation et d'éliminer les subventions, ce qui risque d'intensifier l'inflation et d'accroître la pression financière sur les industries⁵⁶.

[82] Nova soutient que la conjoncture économique actuelle et prévue au Pakistan et dans son industrie des TSAC fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

⁵² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 43-44.

⁵³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 45.

⁵⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 52.

⁵⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 53.

⁵⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 53.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Pakistan

[83] Nova signale que la production d'acier fini du Pakistan a augmenté de 27 %, passant de 2,6 millions tm en 2020 à 3,3 millions tm en 2021, avant de retomber à 3,0 millions tm en 2022. La baisse de 2022 s'explique en grande partie par la hausse des coûts de production, la pénurie de matières premières ainsi que les taux de change, les taux d'intérêt et la politique monétaire défavorables. Les producteurs de TSAC au Pakistan sont également confrontés à la concurrence des produits d'acier introduits en contrebande depuis l'Iran et l'Afghanistan. La Pakistan Association of Large Steel Producers estime que 0,5 million tm de produits d'acier entrent illégalement au pays chaque année⁵⁷.

[84] Nova soutient que la production d'acier fini présente de faibles taux d'utilisation de la capacité. D'après les données accessibles les plus récentes, les taux d'utilisation en 2022 étaient de 53 % pour les produits longs, de 52 % pour les produits plats, et de seulement 30 % pour les produits tubulaires⁵⁸.

[85] Nova a fourni des renseignements détaillés sur la capacité et la production de tuyaux et tubes au Pakistan de 2020 à 2022. Les taux d'utilisation étaient de 26 % en 2020, de 39 % en 2021 et de 30 % en 2022. Nova souligne que les taux d'utilisation sont demeurés sous la barre des 40 % dans les trois dernières années⁵⁹.

[86] À partir des renseignements accessibles, Nova a estimé la capacité de production totale de TSAC au Pakistan à 634 000 tm en 2023⁶⁰.

[87] Nova soutient que l'importante capacité de production d'acier et de TSAC au Pakistan fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La demande d'acier et de TSAC au Pakistan

[88] Nova soutient que le secteur sidérurgique au Pakistan a connu une baisse importante de la demande intérieure. D'après les données accessibles les plus récentes, la consommation globale de tous les produits d'acier totalisait 13,6 millions tm en 2022 et a diminué de 17,6 % pour atteindre 11,2 millions tm en 2023⁶¹.

⁵⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 56.

⁵⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 57.

⁵⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 58-59.

⁶⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 60-61.

⁶¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 62.

[89] Nova soutient que l'industrie des tubes au Pakistan connaît de mauvais résultats financiers. L'industrie des tuyaux et tubes en acier a signalé une baisse de 28 % de ses recettes dans les neuf premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022⁶². Nova souligne que l'industrie avait connu une hausse de 23 % de ses recettes de 2021 à 2022. De même, le bénéfice net avant impôt des producteurs de tuyaux et tubes au Pakistan a diminué de 56 % dans les neuf premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022⁶³.

[90] Nova soutient que la demande devrait demeurer faible au Pakistan. Nova cite une étude du secteur sidérurgique par la Pakistan Credit Rating Agency, affirmant que la faiblesse de la demande de nouveaux projets de construction pourrait freiner le secteur des tuyaux et tubes à court terme⁶⁴. Nova souligne que la baisse de la demande s'explique par le ralentissement des projets d'ingénierie parrainés par l'État et des activités de l'industrie de la construction en raison de divers faits nouveaux, comme la hausse de l'inflation, des taux d'intérêt, des coûts et des taxes ainsi que la réduction des dépenses publiques⁶⁵.

[91] Nova soutient que, vu les conditions financières et monétaires difficiles ainsi que les difficultés du secteur de la construction, la demande de TSAC au Pakistan devrait demeurer faible. Nova fait remarquer que rien n'indique que la demande se redressera dans un avenir proche⁶⁶.

[92] Nova soutient que la faiblesse de la demande intérieure de TSAC fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Les prix des TSAC du Pakistan

[93] Renvoyant aux statistiques de l'ASFC sur la perception des droits et sur les importations, Nova affirme qu'elles montrent que les marchandises en cause du Pakistan ont été exportées vers le Canada à des prix sous-évalués en 2021 et 2022 depuis qu'elles sont frappées de droits LMSI. Nova souligne qu'il n'y a eu aucune expédition en 2020 ou dans les neuf premiers mois de 2023. À ce sujet, Nova fait valoir que les producteurs au Pakistan sont incapables d'expédier des TSAC au Canada à des prix non sous-évalués, et que la poursuite ou la reprise du dumping est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

⁶² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 63.

⁶³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 63-64.

⁶⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 65.

⁶⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 66-68.

⁶⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 69.

[94] Nova soutient que le département du Commerce des États-Unis (USDOC) a mené un réexamen relatif à l'expiration concernant les tubes circulaires soudés de qualité carbone du Pakistan. L'USDOC a jugé que l'annulation des conclusions à l'égard des TSAC du Pakistan causerait la poursuite ou la reprise du dumping. L'USDOC a établi la marge de dumping des marchandises du Pakistan à 11,8 %. Nova fait valoir que les conclusions de l'USDOC indiquent la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des TSAC si les conclusions du TCCE expirent⁶⁷.

[95] Nova a fourni des renseignements sur les prix annuels moyens des BLC en Inde de 2020 à 2023. Nova fait valoir qu'en raison de la proximité géographique des deux pays, les tendances générales des prix des BLC et des TSAC en Inde peuvent refléter celles au Pakistan. Ainsi, Nova laisse entendre que la tendance à la baisse des prix des BLC, les principales matières premières des TSAC, indique que les prix des marchandises en cause au Pakistan ont également diminué⁶⁸.

[96] Nova soutient que le fléchissement des prix intérieurs fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La propension au dumping du Pakistan

[97] Nova a présenté une liste des territoires qui ont imposé des restrictions commerciales sur les TSAC et d'autres produits d'acier du Pakistan. Les États-Unis ont actuellement trois mesures commerciales en place à l'endroit du Pakistan, soit une mesure antidumping à l'égard des tubes circulaires soudés en acier de qualité carbone et des mesures au titre de l'article 232 visant les tubes normalisés et les tuyaux ou tubes pour pilotis⁶⁹.

[98] Nova fait valoir que les mesures commerciales américaines en place à l'égard des produits tubulaires pakistanais témoignent de la propension au dumping des produits d'acier des exportateurs au Pakistan. Nova ajoute que ces mesures limitent l'accès au marché américain des exportateurs de TSAC. Nova soutient que les exportateurs de TSAC poursuivraient ou reprendraient vraisemblablement le dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent⁷⁰.

L'orientation vers l'exportation du Pakistan

[99] Nova souligne que la détérioration de la demande intérieure au Pakistan et l'effet de la contrebande de produits d'acier à bas prix de l'Iran et de l'Afghanistan font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des TSAC si les conclusions du TCCE expirent⁷¹.

⁶⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 72.

⁶⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 73-74.

⁶⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 75.

⁷⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 76-77.

⁷¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 78.

[100] Nova a fourni des données sur les exportations de TSAC du Pakistan vers tous les pays sous le code 7306.30 du Système harmonisé (SH), selon Comtrade des Nations Unies. En fonction du volume, les données montrent que ces exportations ont augmenté de 184 % de 2020 à 2022. Nova soutient que l'augmentation est conforme à l'objectif de croissance de l'industrie sidérurgique du Pakistan par l'exploration de nouveaux marchés⁷².

[101] Nova soutient que l'orientation vers l'exportation du Pakistan fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La conjoncture économique et le marché des TSAC aux Philippines

La conjoncture économique aux Philippines

[102] Nova soutient que la croissance de l'économie des Philippines est plus lente que prévu. Selon Bloomberg, la croissance du PIB a été de 4,3 % au deuxième trimestre de 2023, ce qui est inférieur aux estimations, et correspond au plus faible taux depuis la sortie de la crise de la pandémie de COVID-19. Nova cite les prévisions du FMI d'une croissance du PIB de 5,3 % en 2023, de 6,0 % en 2024 et de 6,1 % en 2025. Cependant, le FMI souligne que ces estimations représentent une baisse par rapport aux 7,6 % de 2022, l'économie étant confrontée à des chocs mondiaux comme l'inflation de base élevée et la hausse des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, la croissance économique devrait ralentir à mesure que la demande refoulée s'estompe et que la consommation des ménages diminue⁷³.

[103] Nova soutient que les Philippines ont récemment enregistré le taux d'inflation le plus élevé des quatorze dernières années, ce qui a conduit la banque centrale à adopter une politique monétaire agressive. Même si l'inflation demeure relativement élevée (5,3 %) en octobre 2023, elle devrait diminuer pour atteindre 3,5 %, contre une estimation antérieure de 3,3 %. Nova souligne que la banque centrale pourrait envisager de resserrer la politique monétaire même si elle a déjà les taux d'intérêt les plus élevés de la région⁷⁴.

[104] Nova soutient que la conjoncture économique actuelle et prévue aux Philippines ainsi que dans leur industrie des TSAC fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC aux Philippines

[105] Nova affirme que les Philippines ont enregistré une production d'acier brut de 1,6 million tm en 2021 et 2022, ce qui est inférieur aux niveaux de 1,9 million tm de 2019 et 2020⁷⁵.

⁷² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 79-81.

⁷³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 85.

⁷⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 86.

⁷⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 88.

[106] Nova soutient que les Philippines devraient beaucoup augmenter la capacité de production d'acier brut pour la faire passer de 3,0 millions tm en 2020 à 15,2 millions tm dans un avenir prévisible. De même, la capacité de produits finis laminés à chaud devrait passer de 10,1 millions tm en 2020 à 20,6 millions tm dans un avenir prévisible⁷⁶.

[107] Nova souligne qu'en fonction de la capacité de production d'acier brut de 2020, le taux d'utilisation était de 53 % en 2021 et 2022⁷⁷. De plus, le taux d'utilisation pour les produits longs finis était de 44 % en 2020. Selon le South East Asia Iron & Steel Institute (SEAISI), les taux d'utilisation sont faibles dans les pays de l'ANASE-6, laissant entendre que celui des Philippines pour les TSAC l'est également⁷⁸.

[108] Nova a recueilli des renseignements de Simdex et de diverses sources afin d'estimer la capacité totale de TSAC des Philippines⁷⁹. Pour des raisons de confidentialité, la capacité totale de TSAC des Philippines ne peut être divulguée.

[109] Nova soutient que les niveaux de production d'acier élevés et la hausse importante de la capacité de TSAC des Philippines font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La demande intérieure d'acier et de TSAC aux Philippines

[110] Nova affirme que le marché de l'ANASE a connu une contraction de la demande d'acier. Selon la WSA, la demande d'acier de l'ANASE augmenterait de 3,8 % en 2023 et de 5,2 % en 2024⁸⁰. Nova souligne que la demande intérieure d'acier aux Philippines devrait être inférieure à la moyenne de l'ANASE et que la consommation demeure en deçà des niveaux d'avant la pandémie⁸¹.

[111] Nova soutient que l'industrie de la construction aux Philippines s'est contractée de 44,4 % pendant la pandémie de COVID-19. D'après un rapport d'étude du marché, le redressement est lent, mais l'industrie devrait croître de 21,2 % de 2020 à 2023, puis de 9,6 % de 2023 à 2025, pour renouer avec les niveaux d'avant la pandémie⁸². D'après un rapport de l'industrie de la construction, la croissance a été de 12,1 % en 2022, avant de retomber à 7,0 % en 2023, et elle devrait être de 6 % chaque année de 2024 à 2027. La croissance est soutenue par le développement des infrastructures de transport et d'énergie et de logements abordables prôné par le gouvernement⁸³.

⁷⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 89.

⁷⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 90.

⁷⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 91.

⁷⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 92.

⁸⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 93.

⁸¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 94.

⁸² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 95.

⁸³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 96.

[112] De même, Nova soutient que le secteur immobilier aux Philippines a mis du temps à se remettre de la pandémie de COVID-19 et ne devrait pas renouer avec les niveaux d'avant la pandémie avant 2025. La croissance de l'industrie est soutenue par le programme des infrastructures des Philippines⁸⁴.

[113] Nova soutient que la faiblesse de la demande intérieure d'acier et de TSAC aux Philippines fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Les prix des TSAC des Philippines

[114] Renvoyant aux statistiques de l'ASFC sur la perception des droits et sur les importations, Nova affirme qu'elles montrent que les marchandises en cause des Philippines ont été exportées au Canada à des prix sous-évalués en 2020 et 2021 depuis qu'elles sont frappées de droits LMSI. Nova soutient que les petits volumes d'importations des Philippines indiquent la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping si les conclusions du TCCE expirent⁸⁵.

La propension au dumping des Philippines

[115] Nova a présenté une liste des territoires qui ont imposé des restrictions commerciales sur les TSAC et d'autres produits d'acier des Philippines. L'Union européenne a actuellement des mesures antidumping en place à l'égard des raccords de tuyauterie en fer ou en acier des Philippines. Les États-Unis ont des mesures au titre de l'article 232 visant les tubes normalisés et les tuyaux ou tubes pour pilotis des Philippines⁸⁶.

[116] Nova fait valoir que les mesures antidumping de l'Union européenne en place à l'égard d'autres produits d'acier philippins témoignent de la propension au dumping des produits d'acier des exportateurs aux Philippines. Nova ajoute que les mesures commerciales au titre de l'article 232 des États-Unis limitent l'accès au marché américain des exportateurs de TSAC. Nova soutient que les exportateurs de TSAC poursuivraient ou reprendraient vraisemblablement le dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent⁸⁷.

La hausse des exportations de TSAC des Philippines

[117] Nova a fourni des données sur les exportations de TSAC des Philippines vers tous les pays sous le code 7306.30 du SH, selon Comtrade des Nations Unies. En fonction du volume, les données montrent que les exportations de TSAC des Philippines ont augmenté, passant de 8 tm en 2020 à 2 120 tm en 2022, et sont demeurées élevées pour atteindre 1 283 tm dans les dix premiers mois de 2023. Nova soutient que l'augmentation est conforme à l'objectif de croissance de l'industrie sidérurgique des Philippines par l'exploration de nouveaux marchés⁸⁸.

⁸⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 97-98.

⁸⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 99.

⁸⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 100.

⁸⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 101.

⁸⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 79-81.

[118] Nova soutient que la détérioration de la demande intérieure et la surproduction d'acier aux Philippines font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La conjoncture économique et le marché des TSAC en Türkiye

La conjoncture économique en Türkiye

[119] Nova soutient que les tentatives de réduire l'inflation par un resserrement monétaire indiquent la probabilité d'une récession, qui devrait toucher l'économie turque dans un avenir proche⁸⁹. De plus, depuis 2017, la livre turque a beaucoup perdu de sa valeur, avec une chute de 31 % pour la seule année 2023. Nova souligne également la volatilité du taux de change de la Türkiye. La dépréciation de la livre, jumelée à l'instabilité du taux de change, aura une incidence importante sur la compétitivité intérieure et extérieure de la Türkiye⁹⁰.

[120] Nova cite des statistiques du FMI décrivant les prévisions de croissance du PIB de la Türkiye, qui devrait être de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025, contre 4,0 % en 2023 et 5,5 % en 2022⁹¹. Nova souligne que la hausse des taux d'intérêt qui devrait être annoncée par la banque centrale de la Türkiye est un autre facteur contribuant à la conjoncture économique difficile du pays, et que cette hausse est susceptible d'entraîner une réduction de la demande d'acier et de TSAC de l'industrie de la construction turque⁹².

[121] Nova soutient que la conjoncture économique actuelle et prévue en Türkiye fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC en Türkiye

[122] Nova soutient que la capacité de fabrication d'acier de la Türkiye continue de dépasser sa production. Nova souligne un exemple : en 2022, sa capacité totale était de 55 millions tm alors que sa production n'était que de 35 millions tm⁹³.

[123] Nova souligne qu'en 2022, la Türkiye était le premier producteur de tubes en acier en Europe et le quatrième au monde⁹⁴, sa production de tubes soudés ayant progressivement augmenté de 2020 à 2022. Nova soutient que, malgré une hausse enregistrée dans cette période, les taux d'utilisation de la capacité demeurent relativement faibles, la Türkiye ayant signalé une capacité excédentaire de tubes soudés de plus de 3,2 millions tm en 2022⁹⁵.

⁸⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 106.

⁹⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 107.

⁹¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 108.

⁹² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 109.

⁹³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 111.

⁹⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 112.

⁹⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 114.

[124] À partir des renseignements accessibles, Nova a estimé la capacité de production totale de TSAC en Türkiye à plus de 4 millions tm en 2023. Ce chiffre comprend la capacité des exportateurs visés et non visés⁹⁶.

[125] Nova soutient que les niveaux de production d'acier élevés et la hausse importante de la capacité de TSAC de la Türkiye font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La demande d'acier et de TSAC en Türkiye

[126] Citant un rapport de la WSA, Nova souligne les fluctuations de la demande d'acier en Türkiye : 2,6 % en 2022, 19,0 % en 2023 et 5,0 % en 2024. Nova explique que les fluctuations spectaculaires de la demande d'acier, en particulier en 2023, sont le résultat de l'activité de construction liée au tremblement de terre et de l'abandon des politiques monétaires non conventionnelles du pays, qui ont été un des principaux facteurs du départ des investissements étrangers. Malgré la hausse de la demande intérieure résultant des efforts de reconstruction des infrastructures après le tremblement de terre de janvier 2023, la Turkish Steel Producers' Association souligne que la demande a été largement satisfaite par les importations plutôt que par la production nationale⁹⁷.

[127] Nova soutient que l'industrie de la construction turque est en déclin constant depuis 2018. Le secteur s'est contracté de 7,1 % en 2022 et a augmenté de 5,4 % au début de 2023, en grande partie en raison de la forte demande dans la zone du tremblement de terre. Nova s'attend à ce que cette demande diminue en raison des perspectives affaiblies de l'industrie de la construction en Türkiye⁹⁸.

[128] Nova fait valoir que l'inflation record, la dépréciation de la monnaie et l'augmentation de la taxe sur les produits d'acier auront une incidence importante sur la demande intérieure dans les secteurs de la construction et de l'acier de la Türkiye, ce qui est susceptible de réduire la demande de TSAC⁹⁹.

[129] Nova affirme que l'affaiblissement de la demande intérieure a également eu une incidence sur les aciéries turques qui ont du mal à concurrencer les produits d'acier de l'Asie de l'Est et de la région du MOAN. Au début de 2023, les importations d'acier en Türkiye ont connu une hausse de 23 % par rapport à la même période en 2022. Nova souligne que ce phénomène s'inscrit dans une tendance à la hausse des importations, qui ont atteint leur plus haut niveau en six ans en 2022¹⁰⁰.

⁹⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 117.

⁹⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 119.

⁹⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 120.

⁹⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 121.

¹⁰⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 125.

[130] Nova soutient que la faiblesse de la demande intérieure d'acier et de TSAC et la concurrence des importations en Türkiye font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Les prix des TSAC de la Türkiye

[131] Nova soutient qu'en mai 2023, les États-Unis ont mené un réexamen relatif à l'expiration concernant les tuyaux et tubes en acier au carbone de la Türkiye. Le réexamen a conclu que l'annulation des conclusions à l'égard des tuyaux et tubes de la Türkiye causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping¹⁰¹.

[132] Nova soutient que les résultats du réexamen des États-Unis donnent fortement à penser que les producteurs de TSAC en Türkiye poursuivraient ou reprendraient le dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent¹⁰².

La propension au dumping de la Türkiye

[133] Nova a présenté une liste des territoires qui ont imposé des restrictions commerciales sur les TSAC et des produits d'acier de la Türkiye¹⁰³.

[134] Nova fait valoir que les nombreuses mesures antidumping et compensatoires en place à l'égard des produits tubulaires, des produits plats et longs et de divers produits d'acier de la Türkiye témoignent de la propension au dumping des produits d'acier des exportateurs turcs¹⁰⁴.

[135] Nova fait aussi valoir que les nombreuses mesures antidumping et compensatoires, les sauvegardes et les mesures au titre de l'article 232 prises par de nombreux territoires limitent l'accès à ces marchés étrangers des exportateurs de TSAC. Ainsi, Nova soutient que cette situation fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent¹⁰⁵.

L'orientation vers l'exportation de la Türkiye

[136] Nova soutient que les producteurs turcs sont susceptibles d'exporter les TSAC en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et de l'augmentation de la concurrence des produits d'acier des régions de l'ANASE et du MOAN¹⁰⁶. Nova ajoute que les tendances à l'exportation d'un grand fabricant de tubes en acier en Türkiye (soit Borusan Boru) témoignent de l'intérêt des exportateurs turcs envers le marché canadien¹⁰⁷.

¹⁰¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 128.

¹⁰² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 129.

¹⁰³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 133.

¹⁰⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 134.

¹⁰⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 135.

¹⁰⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 136.

¹⁰⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 137.

[137] Nova souligne que les producteurs turcs de tubes en acier contribuent de manière importante à l'économie du pays, avec des exportations d'une valeur de 2,3 milliards de dollars américains (USD). La Turkish Steel Exporters' Association fait aussi remarquer que 95 % des produits tubulaires en acier du pays sont soudés¹⁰⁸.

[138] Nova fait valoir que les producteurs de tubes en acier en Türkiye connaissent des difficultés liées à leurs destinations d'exportation habituelles, ce qui crée des problèmes de rentabilité. Certains marchés remplacent les fournisseurs turcs par des fournisseurs russes alors que les conflits en cours contribuent aux difficultés logistiques et à la hausse des taux de fret¹⁰⁹. De plus, les exportations turques vers l'Union européenne ont ralenti. Nova soutient que les coûts de l'énergie, l'inflation et les taux d'intérêt ont eu une incidence négative sur la consommation d'acier en Union européenne¹¹⁰.

[139] Nova soutient que l'orientation vers l'exportation de la Türkiye fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La conjoncture économique et le marché des TSAC au Vietnam

La conjoncture économique au Vietnam

[140] Nova soutient que les prévisions du Vietnam reflètent un ralentissement de l'activité économique. Même si le PIB a augmenté de 5,3 % dans la période de juillet à septembre 2023, ce taux de croissance est inférieur aux attentes et aux niveaux d'avant la pandémie. Nova signale que, selon le FMI, le Vietnam a connu une reprise économique robuste en 2022 à la suite de la pandémie, mais cette reprise a été interrompue par les tensions financières parmi les promoteurs immobiliers, le resserrement des conditions de financement, le ralentissement des ventes et la faiblesse de la demande extérieure ainsi que l'aggravation de la détérioration des conditions financières intérieures¹¹¹.

[141] Nova souligne également que, selon des sources confidentielles, la croissance du PIB du Vietnam ralentirait et connaîtrait plusieurs difficultés en 2023, notamment la faiblesse de la demande extérieure, l'inflation et les taux d'intérêt élevés ainsi que le resserrement des marchés financiers mondiaux¹¹².

[142] Nova signale par ailleurs que la banque centrale du Vietnam fait face à des pressions pour freiner l'inflation, qui a eu une incidence importante sur les industries de l'immobilier et de la construction au pays. La banque d'État du Vietnam réduit actuellement ses taux d'intérêt après dix hausses consécutives afin de freiner l'inflation¹¹³.

¹⁰⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 140.

¹⁰⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 141.

¹¹⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 142.

¹¹¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 146.

¹¹² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 147.

¹¹³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 148.

[143] Nova soutient que la conjoncture économique actuelle et prévue au Vietnam fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent¹¹⁴.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Vietnam

[144] Nova signale que la production d'acier brut du Vietnam est passée de 17,5 millions tm en 2019 à 19,5 millions tm en 2020 et a atteint un pic de 23 millions tm en 2021 avant de retomber à 20 millions tm en 2022¹¹⁵. En termes d'acier total, Nova signale que la production du Vietnam était de 31 millions tm en 2021, de 34 millions tm en 2022 et de 13 millions tm au premier semestre de 2023¹¹⁶.

[145] Nova a fourni des renseignements détaillés sur la capacité et la production d'acier brut au Vietnam de 2010 à 2022. Les taux d'utilisation variaient de 66 % à 88 %¹¹⁷. Les taux d'utilisation du Vietnam pour les produits plats et longs étaient de 68 % et de 66 % respectivement en 2020. Sur la base de ces renseignements, Nova laisse entendre que le taux d'utilisation du Vietnam pour les produits tubulaires, dont les TSAC, est également faible. Les faibles taux d'utilisation encouragent les producteurs à exporter leur excédent vers les marchés où il n'y a pas de restrictions commerciales¹¹⁸.

[146] Nova soutient que le Vietnam devrait doubler sa capacité d'acier brut et d'acier fini pour la faire passer à 42,8 millions tm et à 44,3 millions tm respectivement¹¹⁹.

[147] À partir des renseignements accessibles, Nova a estimé la capacité de production totale de TSAC au Vietnam à au moins 2,8 millions tm. Nova soutient que, compte tenu de leur capacité et de leurs taux d'utilisation, les producteurs de TSAC au Vietnam seraient tout à fait capables d'inonder le marché canadien¹²⁰.

¹¹⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 145.

¹¹⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 150.

¹¹⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 151.

¹¹⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 153-154.

¹¹⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 155.

¹¹⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 156.

¹²⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 157-160.

La demande d'acier et de TSAC au Vietnam

[148] Comme nous l'avons déjà vu, Nova soutient que la demande d'acier sur le marché de l'ANASE s'est contractée en 2022, a augmenté de 3,8 % en 2023 et devrait augmenter de 5,2 % en 2024. Nova souligne que le Vietnam est particulièrement touché par la détérioration du marché mondial¹²¹. Les perspectives nationales pour l'acier au Vietnam sont moroses et devraient diminuer en 2023 en raison de l'affaiblissement du marché immobilier, du resserrement de la politique monétaire, du ralentissement économique sur les principaux marchés d'exportation et de l'augmentation de l'offre. Les producteurs vietnamiens ont dû arrêter leur production face à la faiblesse de la demande¹²². La demande d'acier au Vietnam devrait ralentir en 2023 avec une croissance de 2,4 %¹²³.

[149] Nova fait remarquer que la demande d'acier fini au Vietnam a diminué de 17 % dans les six premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022. En même temps, les producteurs vietnamiens d'acier fini ont multiplié les ventes à l'exportation dans les six premiers mois de 2023. Les pays de l'ANASE et l'Union européenne représentaient 57 % des exportations totales d'acier fini¹²⁴.

[150] Nova fait valoir que le Vietnam ne pourra absorber aucune augmentation de la capacité de production de TSAC dans les industries en aval en raison de la stagnation du marché immobilier et de l'industrie de la construction, qui représentent 60 % de la demande d'acier au pays¹²⁵.

[151] Nova soutient que, compte tenu de la situation actuelle au Vietnam, les producteurs de TSAC devront se tourner vers de nouveaux marchés pour compenser la faiblesse de la demande intérieure et vendre leur excédent. Par conséquent, ils vendraient vraisemblablement les TSAC au Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent¹²⁶.

[152] Nova soutient que la faiblesse de la demande intérieure de TSAC fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹²¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 161.

¹²² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 162.

¹²³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 163.

¹²⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 164.

¹²⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 168-169.

¹²⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 170.

Les prix des TSAC du Vietnam

[153] Nova affirme que les prix des BLC ou des TSAC au Vietnam ne sont pas accessibles. Nova renvoie à la réponse au QRE de Hoa Phat qui montre que les prix moyens à l'importation des BLC de l'Asie, de l'Europe et de la Chine affichent une tendance à la baisse¹²⁷.

[154] Nova soutient que les TSAC du Vietnam ont été expédiés au Canada à des prix sous-évalués puisque des droits LMSI ont été perçus sur eux dans l'ensemble de la PVR. Nova fait valoir que les producteurs de TSAC au Vietnam sont incapables de vendre au Canada à des prix non sous-évalués. C'est une indication que les TSAC seraient vraisemblablement expédiés à des prix sous-évalués si les conclusions expirent¹²⁸.

[155] Nova souligne que, depuis mars 2023, les prix de l'acier au Vietnam ont été revus à la baisse dix-neuf fois et sont actuellement à leur niveau le plus bas des trois dernières années. Cette tendance s'observe également dans les prix des TSAC¹²⁹.

[156] Nova fait valoir que la hausse des coûts de l'énergie en 2023 créera des difficultés pour l'industrie sidérurgique vietnamienne dans un contexte de faible demande. Nova ajoute que les producteurs de TSAC voudront maximiser leur production afin de répartir leurs coûts sur un plus grand volume, ce qui ferait vraisemblablement se poursuivre ou reprendre le dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent¹³⁰.

[157] Nova soutient que le fléchissement des prix intérieurs fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La propension au dumping du Vietnam

[158] Nova renvoie à une liste des territoires qui ont imposé des restrictions commerciales, notamment des mesures antidumping et compensatoires et des mesures au titre de l'article 232, sur les TSAC et d'autres produits d'acier du Vietnam¹³¹.

[159] Nova fait valoir que les nombreuses mesures antidumping et compensatoires en place à l'égard des TSAC et d'autres produits d'acier du Vietnam témoignent de la propension au dumping des produits d'acier des exportateurs vietnamiens.

[160] Nova fait aussi valoir que les mesures antidumping et compensatoires et les mesures au titre de l'article 232 limitent l'accès à ces marchés étrangers des exportateurs de TSAC. Ainsi, Nova soutient que cette situation fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent¹³².

¹²⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 171-172.

¹²⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 173.

¹²⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 174.

¹³⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 175.

¹³¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 176.

¹³² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 177-178.

L'orientation vers l'exportation du Vietnam

[161] Nova affirme que les marchés d'exportation traditionnels du Vietnam, soit la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, connaissent des niveaux de capacité accrus. Par ailleurs, en 2022, la production d'acier de la Chine a atteint les niveaux les plus élevés des sept dernières années. Ainsi, Nova fait valoir que les producteurs de TSAC au Vietnam sont incités à chercher de nouveaux marchés où vendre leur production¹³³.

[162] Nova a fourni des données sur les exportations d'acier pour la PVR publiées par la Vietnam Steel Association (VSA). La VSA signale que les exportations ont augmenté de 24 % dans les huit premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022 et que les exportations d'acier en général ont augmenté de 2020 à août 2023¹³⁴.

[163] Nova a aussi fourni des données sur les exportations de TSAC du Vietnam vers tous les pays. Nova souligne que les données pour l'année 2023 à ce jour ne sont pas encore accessibles pour certains marchés d'exportation, et donc pourraient être sous-déclarées. Les données montrent que les exportations de TSAC du Vietnam ont augmenté de 52 % de 2020 à 2023 (valeur annualisée)¹³⁵.

[164] Nova ajoute que des producteurs de TSAC comme SeAH Steel Vina Corporation ont également indiqué que le Canada était un de leurs principaux marchés d'exportation¹³⁶. Un autre producteur de TSAC, Maruichi Sun Steel Joint Stock Company, a indiqué qu'il se tournait vers les marchés étrangers pour composer avec la faiblesse de la demande intérieure¹³⁷.

[165] Nova soutient que l'orientation vers l'exportation du Vietnam fait augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Parties selon qui le dumping ne risque pas de se poursuivre ou de reprendre

Le groupe Hoa Phat

[166] Le groupe Hoa Phat a formulé des observations dans sa réponse au QRE ainsi que son mémoire et son contre-exposé à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance du Vietnam n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. C'est pourquoi le groupe Hoa Phat fait valoir que les mesures ne devraient pas être maintenues.

[167] Les principaux facteurs recensés par le groupe Hoa Phat peuvent se résumer comme suit :

¹³³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 179.

¹³⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 180.

¹³⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 181-182

¹³⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 184.

¹³⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 185.

La conjoncture économique au Vietnam

[168] Le groupe Hoa Phat soutient que la fin de l'année 2023 montre des signes positifs pour l'offre et la demande de produits tubulaires en acier alors que l'économie vietnamienne se remet de l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 et d'un marché immobilier stagnant. Selon la VSA, la production d'acier devrait augmenter de 2,8 % en novembre 2023 par rapport à octobre 2023, et de 34,3 % par rapport à novembre 2022. De même, le volume de ventes devrait augmenter de 13,1 % en novembre 2023 par rapport à octobre 2023, et de 30,1 % par rapport à novembre 2022¹³⁸.

[169] Le groupe Hoa Phat affirme que l'économie vietnamienne en général devrait continuer de croître. Selon les prévisions de la Banque mondiale en avril 2023, la croissance économique du Vietnam s'accroîtra progressivement, passant de 4,7 % en 2023 à 5,5 % en 2024 et à 6,0 % en 2025. Selon la Banque mondiale, le Vietnam entend devenir un pays à revenu élevé d'ici 2045. Le groupe Hoa Phat soutient que, pour atteindre cet objectif, le Vietnam devra promouvoir le développement de l'ensemble de l'économie, en particulier des industries de base comme l'acier et la construction. Le groupe Hoa Phat conclut qu'il y a des possibilités de développement pour l'industrie sidérurgique et les produits de TSAC dans un avenir proche¹³⁹.

Le secteur immobilier du Vietnam

[170] Le groupe Hoa Phat soutient que, selon la VSA, l'investissement public et le renforcement du marché immobilier stimuleraient la demande d'acier. D'après un rapport de Coldwell Banker Richard Ellis (CBRE), une société d'investissement et de services immobiliers commerciaux de premier plan, l'offre d'appartements au Vietnam devrait s'améliorer dès 2024. L'offre d'appartements à Hanoi devrait augmenter de 33 % (20 000 unités) et celle à Hô Chi Minh-Ville, de 31 % (environ 12 000 unités) en 2024. Le groupe Hoa Phat indique que, depuis le début de 2023, le gouvernement du Vietnam a annoncé un certain nombre de mesures pour promouvoir le secteur immobilier et améliorer l'offre¹⁴⁰.

[171] D'après ce qui précède, le groupe Hoa Phat soutient que le rebond du secteur immobilier stimulera la demande intérieure, ce qui se traduira par une amélioration des prix de l'acier local, dont l'acier de construction. Par conséquent, le groupe Hoa Phat s'attend à une augmentation de la demande de produits d'acier et de TSAC dans la période de 2024 à 2029¹⁴¹.

¹³⁸ Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch, Q34.

¹³⁹ Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch, Q34.

¹⁴⁰ Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch, Q34.

¹⁴¹ Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch, Q34.

La proportion de ventes à l'exportation de Hoa Phat

[172] Le groupe Hoa Phat a présenté une feuille de calcul de ses ventes de TSAC sur différents marchés dans la PVR. Selon le groupe Hoa Phat, ses ventes à l'exportation de TSAC représentent moins de 8 % en fonction du volume ou de 11 % en fonction de la valeur de ses ventes totales vers tous les marchés.

[173] Le groupe Hoa Phat souligne également que la proportion de TSAC exportés vers le Canada a affiché une tendance à la hausse dans la PVR. Le groupe Hoa Phat fait valoir que cette tendance à la hausse est un indicateur de l'insensibilité de ses exportations de TSAC vers le Canada aux mesures antidumping en place à l'égard des marchandises en cause du Vietnam¹⁴².

CONSIDÉRATION ET ANALYSE – DUMPING

[174] Quand elle décide au titre de l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI si, selon toute vraisemblance, l'expiration de conclusions causerait la poursuite ou la reprise d'un dumping, l'ASFC peut prendre en compte tous les facteurs pertinents dans les circonstances, sans se limiter à ceux du paragraphe 37.2(1) du RMSI.

[175] Guidée par les facteurs susmentionnés, l'ASFC a mené son réexamen en tenant compte des renseignements présentés par les divers participants ainsi que ceux tirés de ses propres recherches, qui sont tous au dossier administratif.

[176] Avant de présenter une analyse par pays, il convient d'aborder les facteurs ci-dessous qui ont trait à de multiples pays.

Analyse de l'ASFC

Le statut de produit de base des TSAC

[177] L'ASFC comprend qu'en règle générale, les TSAC fabriqués par un producteur canadien ou étranger sont physiquement interchangeables. Les TSAC fabriqués par les producteurs étrangers pour la vente au Canada sont généralement fabriqués pour répondre aux exigences canadiennes. Étant donné que les TSAC sont des produits de base, le prix est un facteur important lors de l'achat.

[178] Les producteurs de TSAC se font concurrence sur un marché sensible au prix où les décisions d'achat dépendent en grande partie du prix. Les importateurs de TSAC au Canada ont démontré qu'ils passeront à des sources d'importations à plus bas prix s'ils en ont la chance. Ce changement de sources a donné lieu à trois enquêtes en dumping et conclusions de dommage concernant les TSAC depuis 2008.

¹⁴² Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd – Hung Yen Branch, Q35 et pièce Q35.

[179] Par conséquent, si les conclusions du TCCE expirent, le statut de produit de base des TSAC et la forte concurrence des prix sur le marché font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause.

La surcapacité mondiale d'acier et de TSAC

[180] L'information au dossier indique que la capacité mondiale d'acier est élevée pour s'établir à 2,5 milliards tm en 2023. La capacité devrait augmenter en raison des investissements importants en Chine, dans les pays de l'ANASE et dans les pays avoisinants. Le Comité de l'acier de l'OCDE signale qu'une capacité supplémentaire de production d'acier de 59,9 millions tm est prévue pour 2023-2025, à laquelle s'ajoutent les 106,2 millions tm en cours de planification pour la même période. Le Comité de l'acier de l'OCDE s'est dit préoccupé par la surcapacité croissante, la faiblesse de la demande et les effets de distorsion des interventions gouvernementales, notamment les subventions, sur les marchés mondiaux de l'acier¹⁴³.

[181] L'information au dossier indique que l'écart entre la capacité et la consommation mondiales d'acier, qui était d'environ 522 millions tm en 2021, s'est encore creusé pour atteindre 627 millions tm en 2022, ce qui correspond à la réduction des taux d'utilisation de la capacité et à l'affaiblissement de la demande mondiale¹⁴⁴.

[182] Les TSAC étant produits à partir de tôles et feuillards laminés à chaud, la surcapacité touchant l'industrie sidérurgique, y compris les producteurs d'acier laminé à plat, a des répercussions sur les marchés mondiaux. L'ASFC estime qu'en règle générale, la surcapacité rend les matières premières facilement accessibles, et les vastes recours commerciaux visant les tôles laminées à chaud dans des pays du monde entier limitent l'accès aux marchés des exportateurs d'acier laminé à chaud.

[183] L'ASFC juge que les exportateurs touchés par ces mesures commerciales restrictives sont incités à maintenir l'utilisation de la capacité en transformant l'acier laminé à chaud en TSAC ou en le vendant à bas prix aux producteurs de TSAC, stimulant ainsi les exportations à bas prix vers des marchés comme le Canada qui ont des conclusions à l'égard de l'acier laminé à chaud. L'ASFC juge également que la réorientation de l'acier laminé à plat vers la production de TSAC pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁴³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 30; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 8.

¹⁴⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 34; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 11.

La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale

[184] L'information au dossier indique que la croissance économique mondiale devrait demeurer faible à modérée. Dans sa mise à jour d'avril 2023 des Perspectives de l'économie mondiale, le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 3,1 % en 2024 et 2025 en raison de divers facteurs, dont l'inflation mondiale élevée, les conflits, les perturbations commerciales persistantes et la contraction du secteur immobilier en Chine¹⁴⁵. Dans sa mise à jour de janvier 2024, le FMI a révisé ces taux à 3,1 % en 2024 et à 3,2 % en 2025. Cependant, le FMI souligne que les prévisions pour 2024-2025 étaient inférieures à la moyenne historique de 3,8 % de 2000 à 2019¹⁴⁶. La Banque mondiale prévoit également un taux de croissance de 3 % en 2025 en raison de l'inflation élevée persistante, des taux d'intérêt élevés, de la réduction des investissements, et des perturbations dues à la guerre entre la Russie et l'Ukraine¹⁴⁷.

[185] Par ailleurs, la preuve au dossier indique que les effets continus de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la baisse des prix à l'exportation, la réduction de la consommation d'acier dans le secteur immobilier russe ainsi que les sanctions économiques à l'endroit de la Russie, ont contribué à l'instabilité et à l'incertitude sur le marché mondial de l'acier¹⁴⁸.

[186] L'information au dossier indique que l'inflation et les taux d'intérêt élevés ont eu pour effet de limiter la demande d'acier en 2023. Selon la WSA, la croissance de la demande d'acier devrait être nulle en Chine, car le redressement du secteur immobilier demeure modéré en 2024¹⁴⁹. S&P Global Platts fait aussi état de la faiblesse de la demande d'acier en Chine en raison du déclin de la construction immobilière¹⁵⁰. Certains signes indiquent également que la consommation d'acier dans les économies avancées amorce un redressement modéré. En moyenne, après avoir chuté de 6,2 % en 2022, la consommation devrait augmenter de 1,3 % en 2023 et de 3,2 % en 2024¹⁵¹.

¹⁴⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 26; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 1.

¹⁴⁶ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 51.

¹⁴⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 27; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 5.

¹⁴⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 28; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 6.

¹⁴⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 29; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 7.

¹⁵⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 32; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 9.

¹⁵¹ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 6.

[187] Comme l'ont fait remarquer Nova et le groupe Hoa Phat, l'industrie mondiale de la construction devrait connaître une croissance de 2,4 % chaque année de 2022 à 2037¹⁵². Cependant, l'ASFC reconnaît que ces prévisions dépendent de l'incidence de l'inflation à long terme, de la hausse des coûts d'emprunt et des coûts des matières, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, des risques géopolitiques, et des pénuries et des retards de main-d'œuvre et de matières, ce qui pourrait ramener la croissance à 1,5 %¹⁵³.

[188] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que divers secteurs industriels, dont les TSAC, continueront d'être touchés par les conditions volatiles qui pèsent sur l'économie mondiale. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs de TSAC dans les pays visés afin d'éliminer leur capacité excédentaire, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Pakistan

[189] L'ASFC n'a pas reçu de réponses au QRE, de mémoires ou de contre-exposés d'exportateurs au Pakistan. Elle s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard du Pakistan.

La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC au Pakistan

[190] L'information au dossier indique un ralentissement de la croissance économique au Pakistan. Même si le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 2,0 % en 2024 et de 3,5 % en 2025, ces taux sont inférieurs à la croissance de 6,2 % enregistrée au pays en 2022¹⁵⁴. Dans le même temps, la dette publique, l'inflation et les taux d'intérêt élevés devraient freiner la croissance générale de l'économie et de l'industrie de la construction au Pakistan¹⁵⁵.

[191] L'information au dossier indique également que l'industrie des tuyaux et tubes en acier au Pakistan connaît un faible rendement financier et des recettes à la baisse¹⁵⁶. Par ailleurs, des données récentes semblent indiquer que l'industrie sidérurgique en général connaît une réduction de la consommation globale¹⁵⁷.

¹⁵² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 21; Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat, paragr. 64; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 14.

¹⁵³ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 14 et 15.

¹⁵⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 52.

¹⁵⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 66-68.

¹⁵⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 63-64.

¹⁵⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 62.

[192] Vu les perspectives économiques, les conditions financières et monétaires difficiles ainsi que les difficultés du secteur de la construction, la demande de TSAC au Pakistan est susceptible de demeurer faible. Puisque la demande intérieure ne devrait pas rebondir rapidement, il est probable que les producteurs au Pakistan dépendront fortement des marchés d'exportation, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Pakistan

[193] L'information au dossier montre qu'il y a au moins huit producteurs au Pakistan capables de fabriquer des TSAC. La capacité de production de ces entreprises est estimée à plus de 634 000 tm en 2023¹⁵⁸. L'ASFC souligne que cette estimation est prudente puisque les renseignements concernant plusieurs entreprises sont inconnus et qu'elle ne tient pas compte des ajouts de capacité prévus.

[194] D'après les renseignements publics les plus récents sur l'utilisation de la capacité des producteurs de tuyaux et tubes au Pakistan, les producteurs de TSAC ont maintenu un taux d'utilisation de la capacité moyen de 31,7 % de 2020 à 2022¹⁵⁹. Sur la base de ce taux moyen, la capacité excédentaire représente plus de 201 000 tm par année et fait presque la taille du marché canadien apparent de 213 402 tm en 2022, comme on a pu le voir dans le **tableau 1**.

[195] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que la capacité des producteurs de TSAC est importante et qu'il y a une capacité excédentaire au Pakistan. La forte intensité capitalistique de la production de TSAC et les coûts fixes élevés incitent les aciéries à poursuivre des ventes, même à bas prix, afin d'augmenter l'utilisation de la capacité. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs de TSAC au Pakistan afin d'éliminer leur capacité excédentaire, ce qui pourrait faire augmenter la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La prise de mesures commerciales par le Canada et les États-Unis

[196] Outre le Canada, l'information au dossier indique que les États-Unis ont des mesures à l'égard des tubes circulaires soudés en acier de qualité carbone du Pakistan depuis 2016¹⁶⁰. Récemment, en 2022, l'USDOC a établi une marge de dumping de 11,8 % pour les marchandises en cause du Pakistan dans un réexamen relatif à l'expiration¹⁶¹.

¹⁵⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 60; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 24.

¹⁵⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 58; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 20.

¹⁶⁰ <https://trade-remedies.wto.org/fr>

¹⁶¹ <https://www.federalregister.gov/documents/2022/02/18/2022-03532/circular-welded-carbon-quality-steel-pipe-from-oman-pakistan-and-the-united-arab-emirates-final>

[197] L'ASFC juge que la prise de mesures antidumping à l'égard des tubes circulaires soudés en acier de qualité carbone du Pakistan par les États-Unis témoigne de la propension au dumping des producteurs pakistanais. En raison de leur propension au dumping, les producteurs détourneraient vers le marché canadien les TSAC destinés au marché américain, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

[198] L'information au dossier indique également que des mesures au titre de l'article 232 sont en place aux États-Unis à l'égard des tubes normalisés et des tuyaux ou tubes pour pilotis du Pakistan¹⁶². L'ASFC juge que ces mesures commerciales restrictives limitent l'accès au marché américain des exportateurs de TSAC au Pakistan. Ainsi, le Canada serait pour les producteurs au Pakistan un marché attrayant vers lequel détourner les TSAC destinés au marché américain, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

L'orientation vers l'exportation du Pakistan

[199] D'après les données sur les exportations de Comtrade des Nations Unies, en termes de volume, les exportations de TSAC du Pakistan vers tous les pays sous le code 7306.30 du SH ont augmenté de 184 % de 2020 à 2022¹⁶³. Par ailleurs, d'après les données de l'ASFC sur la perception des droits dans le **tableau 4**, les producteurs au Pakistan ont exporté les marchandises en cause vers le Canada en 2021 et 2022. Dans les deux années, les TSAC du Pakistan ont été importés au Canada à des prix sous-évalués et ont été frappés de droits antidumping.

[200] L'information au dossier indique que les producteurs de TSAC au Pakistan font face à la concurrence de 0,5 million tm de produits d'acier introduits en contrebande depuis l'Iran et l'Afghanistan¹⁶⁴. Par ailleurs, en raison de la proximité géographique des deux pays, la tendance à la baisse observée en Inde des prix des BLC, les principales matières premières des TSAC, indique que les prix de ceux-ci au Pakistan ont également diminué¹⁶⁵. Ainsi, les producteurs de TSAC font face à des conditions défavorables sur leur marché intérieur et sont incités à rechercher la croissance sur les marchés d'exportation.

[201] L'ASFC juge que, vu les conditions défavorables sur le marché intérieur des producteurs au Pakistan, le taux d'augmentation des exportations et le volume d'exportations de TSAC vers le Canada dans la période où les conclusions du TCCE étaient en vigueur indiquent un intérêt continu envers le marché canadien. Ainsi, l'orientation vers l'exportation des producteurs au Pakistan pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁶² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 75.

¹⁶³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 79-81; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 90.

¹⁶⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 56; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 23.

¹⁶⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 73-74; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 17.

Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : **Pakistan**

[202] D'après l'information au dossier concernant : le statut de produit de base des TSAC; la surcapacité mondiale d'acier et de TSAC; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC au Pakistan; la production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Pakistan; la prise de mesures commerciales par le Canada et les États-Unis; et l'orientation vers l'exportation du Pakistan, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada de certains TSAC originaires ou exportés du Pakistan.

Philippines

[203] L'ASFC n'a pas reçu de réponses au QRE, de mémoires ou de contre-exposés d'exportateurs aux Philippines. Elle s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard des Philippines.

La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC aux Philippines

[204] L'information au dossier indique qu'il y a eu un ralentissement de la croissance économique aux Philippines. Le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 5,3 % en 2023, de 6,0 % en 2024 et de 6,1 % en 2025. Même si l'économie s'est fortement remise de l'incidence de la pandémie de COVID-19, les Philippines n'ont pas encore renoué avec les taux d'avant 2020. En fait, ces taux sont inférieurs aux 7,6 % atteints en 2022 en raison de la diminution de la demande refoulée et de la persistance de l'inflation mondiale et nationale élevée¹⁶⁶.

[205] L'information au dossier indique que l'industrie de la construction aux Philippines se remet toujours de l'incidence de la pandémie de COVID-19, qui avait entraîné une contraction de 44,4 %. Selon le rapport Market Research for the Philippines Construction Industry, l'industrie de la construction tarde à se redresser et ne devrait pas renouer avec les niveaux d'avant la pandémie avant 2025¹⁶⁷. L'information au dossier indique également que le secteur immobilier aux Philippines a été lent à se remettre de la pandémie de COVID-19 et ne devrait pas renouer avec les niveaux d'avant la pandémie avant 2025¹⁶⁸.

¹⁶⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 85; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 51.

¹⁶⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 96; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 123.

¹⁶⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 97-98; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 126.

[206] Vu les perspectives économiques modestes et le redressement du secteur de la construction et de l'immobilier, la demande de TSAC aux Philippines est susceptible de demeurer modérée. Puisque la demande intérieure de TSAC continue de se redresser, il est probable que les producteurs aux Philippines continueront de dépendre des marchés d'exportation, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC aux Philippines

[207] La production d'acier brut aux Philippines était de 1,6 million tm en 2022¹⁶⁹. Les Philippines prévoient de faire passer la production d'acier brut de 3,0 millions tm en 2020 à 15,2 millions tm dans un avenir prévisible. De même, la capacité de produits finis laminés à chaud devrait passer de 10,1 millions tm en 2020 à 20,6 millions tm dans un avenir prévisible¹⁷⁰.

[208] L'information au dossier indique qu'il y a au moins quatre producteurs capables de fabriquer des TSAC aux Philippines. La capacité de production totale de ces entreprises est importante¹⁷¹. L'ASFC souligne que l'estimation de la capacité de production totale est prudente puisque les renseignements concernant plusieurs entreprises sont inconnus et qu'elle ne tient pas compte des ajouts de capacité prévus.

[209] D'après des renseignements du SEAISI, les taux d'utilisation sont faibles dans les pays de l'ANASE. Si l'ASFC extrapole le taux d'utilisation de 44 % en 2020 pour les produits longs finis à la capacité de production totale de TSAC, elle obtient une capacité excédentaire estimative qui fait plus de la moitié de la taille du marché canadien apparent de 213 402 tm en 2022, comme on a pu le voir dans le **tableau 1**. Puisque les Philippines prévoient d'augmenter la production d'acier brut et la capacité de produits finis laminés à chaud dans un avenir prévisible, il est probable que la capacité excédentaire de TSAC augmentera également.

[210] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que la capacité actuelle et potentielle des producteurs de TSAC est importante et qu'il y a une capacité excédentaire aux Philippines. La forte intensité capitalistique de la production de TSAC et les coûts fixes élevés incitent les aciéries à poursuivre des ventes, même à bas prix, afin d'augmenter l'utilisation de la capacité. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs de TSAC aux Philippines afin d'éliminer leur capacité excédentaire, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁶⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 88; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 41.

¹⁷⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 89.

¹⁷¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 89; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 44.

La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires

[211] L'information au dossier indique que le Canada a des mesures antidumping en place concernant les TSAC des Philippines depuis le 2 février 2019 ainsi que certaines fournitures tubulaires pour puits de pétrole (FTPP) des Philippines depuis le 2 avril 2015. Les mesures en vigueur à l'égard des FТП ont récemment expiré le 30 décembre 2020 par suite de la décision de l'ASFC selon laquelle l'expiration des conclusions ne risquait pas de faire se poursuivre ou reprendre le dumping en provenance des Philippines¹⁷². Même si l'ASFC a récemment jugé que la poursuite ou la reprise du dumping n'était pas vraisemblable à l'égard d'un produit tubulaire en acier des Philippines, la décision se fondait sur une PVR différente et une analyse des facteurs propres à l'affaire. Néanmoins, à part le Canada, des mesures antidumping ont été prises en Union européenne concernant les raccords de tuyauterie en fer ou en acier des Philippines¹⁷³ et aux États-Unis concernant les raccords de tuyauterie soudés bout à bout en acier inoxydable des Philippines¹⁷⁴.

[212] L'ASFC juge que les mesures antidumping prises à l'égard de divers produits d'acier témoignent de la propension au dumping des producteurs aux Philippines. Ainsi, les producteurs de TSAC aux Philippines seraient attirés par le marché canadien, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

[213] L'information au dossier indique également que des mesures au titre de l'article 232 sont en place aux États-Unis à l'égard des tubes normalisés et des tuyaux ou tubes pour pilotis des Philippines¹⁷⁵. L'ASFC juge que ces mesures commerciales restrictives limitent l'accès au marché américain des exportateurs de TSAC aux Philippines. Ainsi, le Canada serait pour les producteurs aux Philippines un marché attrayant vers lequel détourner les TSAC destinés au marché américain, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La hausse des exportations de TSAC des Philippines

[214] D'après les données sur les exportations de Comtrade des Nations Unies, les exportations de TSAC des Philippines vers tous les pays sous le code 7306.30 du SH sont passées de 8 tm en 2020 à 121 tm en 2021 et à 2 120 tm en 2022. Elles sont aussi demeurées élevées dans les dix premiers mois de 2023 pour atteindre 1 283 tm¹⁷⁶.

¹⁷² <https://trade-remedies.wto.org/fr>

¹⁷³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 100.

¹⁷⁴ <https://trade-remedies.wto.org/fr>

¹⁷⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 100.

¹⁷⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 79-81; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 33.

[215] Par ailleurs, les données de l'ASFC sur la perception des droits dans le **tableau 4** illustrent une tendance similaire à la hausse des exportations de TSAC des Philippines vers le Canada. En termes de volume, les données montrent que les exportations de TSAC des Philippines sont passées de 30 tm en 2020 à 568 tm en 2021 et à 3 341 tm en 2022. Les données dans le **tableau 4** montrent aussi que 49 tm de TSAC ont été importés au Canada dans les neuf premiers mois de 2023. Les producteurs de TSAC aux Philippines ont continué de manifester un intérêt envers le marché canadien, malgré le fait que leurs marchandises soient frappées de droits antidumping. Des droits antidumping équivalents à 11 172 \$ ont été perçus sur les importations de marchandises en cause originaires ou exportées des Philippines dans la PVR.

[216] L'ASFC juge que le volume croissant d'exportations de TSAC des Philippines vers le Canada dans la période où les conclusions du TCCE étaient en vigueur indique un intérêt continu envers le marché canadien par les exportateurs philippins. Alors que la capacité de l'industrie sidérurgique, notamment de produits bruts et finis, continue d'augmenter aux Philippines, les producteurs chercheront à exporter leurs marchandises vers le Canada, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des TSAC si les conclusions du TCCE expirent.

Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Philippines

[217] D'après l'information au dossier concernant : le statut de produit de base des TSAC; la surcapacité mondiale d'acier et de TSAC; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC aux Philippines; la production et la surcapacité d'acier et de TSAC aux Philippines; la prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires; et la hausse des exportations de TSAC des Philippines, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada de certains TSAC originaires ou exportés des Philippines.

Türkiye

[218] L'ASFC a reçu une réponse à son QRE d'un exportateur en Türkiye (soit Borusan Birleşik Boru Fabrikaları San. Ve Tic. A.Ş.)¹⁷⁷. L'exportateur n'a pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des TSAC si les conclusions du TCCE expirent. De plus, aucun mémoire ou contre-exposé n'a été reçu d'exportateurs turcs. L'ASFC s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard de la Türkiye.

¹⁷⁷ Pièces 20 (PRO) et 21 (NC) – Réponse au QRE de Borusan Boru.

La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC en Türkiye

[219] L'information au dossier indique qu'il y a eu un ralentissement de la croissance économique en Türkiye. Le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025; toutefois, l'ASFC souligne que ces taux sont inférieurs aux 5,5 % et aux 4,0 % enregistrés au pays en 2022 et 2023 respectivement¹⁷⁸. D'après un article de Reuters de 2023, le resserrement des politiques monétaires turques est un des facteurs contribuant au ralentissement apparent¹⁷⁹. Par ailleurs, comme l'a indiqué SteelOrbis, un fournisseur de renseignements sur le marché de l'acier turc, la dépréciation de la monnaie, l'instabilité des taux de change et les hausses prévues des taux d'intérêt devraient réduire la concurrence intérieure et extérieure de la Türkiye¹⁸⁰.

[220] L'information au dossier indique un déclin constant de l'industrie de la construction turque depuis 2018. Selon la Turkish Steel Exporters' Association, le secteur s'est contracté de 7,1 % en 2022, puis a progressé de 5,4 % au début de 2023. Cette hausse imprévue est attribuée à la forte demande dans les zones de la Türkiye les plus touchées par le tremblement de terre en janvier 2023¹⁸¹. Toutefois, cette demande devrait revenir aux niveaux antérieurs.

[221] D'après des articles de Reuters et de l'Associated Press, les secteurs de la construction et de l'immobilier de la Türkiye sont touchés par la persistance de l'inflation élevée, la dépréciation de la monnaie et l'augmentation de la taxe sur les produits d'acier. Ces facteurs ont contribué à affaiblir la demande de TSAC¹⁸².

[222] L'ASFC souligne que les aciéries turques sont confrontées à la concurrence féroce des produits de l'Asie de l'Est et de la région du MOAN sur leur marché intérieur. Au début de 2023, les importations d'acier en Türkiye ont augmenté de 23 % par rapport à la même période en 2022, illustrant une tendance à la hausse¹⁸³.

[223] Vu les perspectives économiques, les conditions financières et monétaires difficiles ainsi que les difficultés du secteur de la construction, la demande de TSAC en Türkiye est susceptible de demeurer faible. Puisque la demande intérieure de TSAC ne devrait pas rebondir dans un avenir proche, il est probable que les producteurs en Türkiye dépendront fortement des marchés d'exportation, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁷⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 108; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 51.

¹⁷⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 106; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 55.

¹⁸⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 107; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 55.

¹⁸¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 120; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 72 et 73.

¹⁸² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 121; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 57, 74 et 76.

¹⁸³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 125; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 65, 71 et 77.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC en Türkiye

[224] L'information au dossier montre que la capacité de fabrication d'acier de la Türkiye dépasse sa production. La capacité de production du pays était estimée à plus de 20 millions tm en 2022¹⁸⁴. Dans la même année, la Türkiye était le premier producteur de tubes en acier en Europe et le quatrième au monde¹⁸⁵.

[225] L'information au dossier montre qu'il y a au moins dix-neuf producteurs en Türkiye capables de fabriquer des TSAC. L'ASFC a estimé la capacité de production de ces entreprises à plus de 4,3 millions tm en 2023¹⁸⁶. L'ASFC souligne que cette estimation comprend la capacité des exportateurs visés et non visés et qu'elle est prudente puisque les renseignements concernant plusieurs entreprises sont inconnus et qu'elle ne tient pas compte des ajouts de capacité prévus.

[226] Selon la Turkish Steel Pipe Manufacturers Association, la production de tubes soudés de la Türkiye a augmenté de 19 % (passant de 3,6 millions tm à 4,2 millions tm) dans la période de 2020 à 2022¹⁸⁷. Parallèlement, les données publiques montrent que le taux d'utilisation de la capacité de la Türkiye est passé de 48 % à 57 % de 2020 à 2022¹⁸⁸. Sur la base du taux d'utilisation de 57 %, cette capacité excédentaire représente plus de 1,8 million tm et fait plus de huit fois la taille du marché canadien apparent de 213 402 tm en 2022, comme on a pu le voir dans le **tableau 1**.

[227] L'ASFC a examiné la réponse au QRE de Borusan Boru, un producteur de TSAC en Türkiye. L'information fournie indique une capacité de production de TSAC et une capacité excédentaire¹⁸⁹.

[228] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que la capacité de production d'acier et de TSAC en Türkiye est importante et qu'il y a une capacité excédentaire. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs de TSAC en Türkiye afin d'éliminer leur capacité excédentaire, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁸⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 111; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 64 et 65.

¹⁸⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 112; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 66.

¹⁸⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 117; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 67.

¹⁸⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 113-114; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 66.

¹⁸⁸ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 114; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 66.

¹⁸⁹ Pièce 20 (PRO) – Réponse au QRE de Borusan Boru, annexe 1.

La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires

[229] L'information au dossier indique qu'il y a eu au moins dix-sept mesures antidumping dans de nombreux territoires autres que le Canada, y compris la République dominicaine, l'Égypte, l'Union européenne, la Malaisie, le Maroc, la Thaïlande et les États-Unis, à l'égard de produits tubulaires en acier de la Türkiye¹⁹⁰.

[230] Outre ces mesures, en date du 1^{er} avril 2024, l'ASFC avait des mesures antidumping en vigueur à l'égard des produits d'acier suivants originaires ou exportés de la Türkiye¹⁹¹ :

- *Tubes soudés en acier au carbone 3*
- *Barres d'armature pour béton*
- *Feuilles d'acier résistant à la corrosion 2*
- *Tubes structuraux en acier*
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole 2*

[231] L'information au dossier révèle un réexamen relatif à l'expiration de mai 2023 mené par les États-Unis à l'égard des tuyaux et tubes en acier au carbone de la Türkiye. Le réexamen a conclu que l'annulation des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping¹⁹².

[232] L'ASFC juge que les nombreuses mesures antidumping prises par le Canada et d'autres territoires à l'égard de divers produits d'acier de la Türkiye témoignent de la propension au dumping des producteurs turcs. C'est pourquoi les producteurs de TSAC en Türkiye seraient attirés par le marché canadien, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

[233] L'information au dossier indique aussi que des mesures au titre de l'article 232 sont en place aux États-Unis à l'égard des tubes normalisés et des tuyaux ou tubes pour pilotis de la Türkiye¹⁹³. Par ailleurs, des mesures de sauvegarde sont en place en Union européenne et au Maroc à l'égard des gros tubes soudés et d'autres tubes de la Türkiye. L'ASFC juge que ces mesures commerciales restrictives limitent l'accès à ces marchés des exportateurs de TSAC en Türkiye. Ainsi, le Canada serait pour les producteurs en Türkiye un marché attrayant vers lequel détourner les TSAC destinés à ces marchés, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

¹⁹⁰ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 133.

¹⁹¹ [Mesures en vigueur](#)

¹⁹² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 128; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 80.

¹⁹³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 133.

L'orientation vers l'exportation de la Türkiye

[234] Un examen des données de l'ASFC sur la perception des droits dans le **tableau 4** révèle une tendance à la hausse des exportations des producteurs de TSAC de la Türkiye vers le Canada. En 2020, les droits antidumping perçus sur les marchandises en cause de la Türkiye s'élevaient 11 432 \$. Ils ont ensuite augmenté de manière importante pour atteindre 283 798 \$ en 2021, avant de diminuer légèrement pour s'établir à 233 524 \$ en 2022. Enfin, ils ont totalisé 73 207 \$ dans les neuf premiers mois de 2023.

[235] En fait, d'après les données de l'ASFC sur la perception des droits, un total de 601 960 \$ de droits antidumping ont été perçus sur les importations de TSAC de la Türkiye de 2020 à 2023. Ce chiffre représente 73 % du total des droits antidumping perçus sur les importations des quatre pays visés dans cette période.

[236] En termes de volume, Comtrade des Nations Unies signale que les exportations de TSAC de la Türkiye vers tous les pays sous le code 7306.30 du SH ont augmenté de 27 % dans la période de 2020 à 2022. Malgré une baisse du volume pour la majeure partie de 2023, les exportations de TSAC de la Türkiye sont demeurées relativement élevées cette année-là¹⁹⁴.

[237] Par conséquent, l'ASFC juge que les exportateurs de TSAC de la Türkiye cherchent généralement à assurer leur croissance par les ventes à l'exportation et ont continué de manifester un intérêt envers le marché canadien, malgré le fait que leurs marchandises soient frappées de droits antidumping.

[238] L'information au dossier indique aussi que les producteurs d'acier en Türkiye connaissent des difficultés liées à leurs destinations d'exportation habituelles, ce qui crée des problèmes de rentabilité. De plus, certains marchés remplacent les fournisseurs turcs par des fournisseurs russes alors que les conflits en cours contribuent aux difficultés logistiques et à la hausse des taux de fret¹⁹⁵. Par ailleurs, les exportations turques vers l'Union européenne ont ralenti. Ce ralentissement s'explique probablement par l'incidence négative des coûts de l'énergie, de l'inflation et des taux d'intérêt sur la consommation d'acier en Union européenne¹⁹⁶. Cette situation semble indiquer que les producteurs turcs de TSAC font face non seulement à des conditions défavorables liées à la demande intérieure, mais aussi à des perturbations sur leurs marchés d'exportation traditionnels, et donc sont incités à adopter des stratégies de croissance tournées vers d'autres marchés d'exportation.

¹⁹⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 138-139; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 54 et 85.

¹⁹⁵ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 141; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 87.

¹⁹⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 142; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 54, 88, 89 et 91.

[239] Vu la faiblesse de la demande intérieure et la concurrence accrue sur les principaux marchés d'exportation de la Türkiye, l'ASFC juge que le taux d'augmentation des exportations des producteurs turcs et le volume d'exportations de TSAC vers le Canada dans la période où les conclusions du TCCE étaient en vigueur indiquent un intérêt continu envers le marché canadien. Ainsi, l'orientation vers l'exportation des producteurs en Türkiye pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Türkiye

[240] D'après l'information au dossier concernant : le statut de produit de base des TSAC; la surcapacité mondiale d'acier et de TSAC; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale; la faiblesse des conditions du marché et de la demande en Türkiye; la production et la surcapacité d'acier et de TSAC en Türkiye; la prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires; et l'orientation vers l'exportation de la Türkiye, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada de certains TSAC originaires ou exportés de la Türkiye (à l'exception de ceux exportés par Erbosan Erciyas Boru Sanayii ve Ticaret A.Ş.).

Vietnam

[241] L'ASFC a reçu des réponses à son QRE, un mémoire et un contre-exposé de Hoa Phat Steel Pipe Co., Ltd : Hung Yen Branch, Long An, Da Nang et Binh Duong (collectivement « le groupe Hoa Phat »). Le groupe Hoa Phat a exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping des TSAC du Vietnam n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. L'ASFC s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard de la Vietnam.

La faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC au Vietnam

[242] L'information au dossier indique qu'il y a un redressement de la croissance économique au Vietnam. Le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 4,7 % en 2023 et de 5,8 % en 2024, lesquels sont toutefois en baisse par rapport aux 8,0 % de 2022. D'après le rapport-pays du FMI, le Vietnam a connu une forte reprise économique en 2022 à la suite de la pandémie de COVID-19; cependant, le FMI souligne que la reprise a été interrompue par les tensions financières parmi les promoteurs immobiliers, le resserrement des conditions monétaires et la réduction de la demande intérieure et extérieure¹⁹⁷.

¹⁹⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 146; Pièce 13 (NC) – Recherche de l'ASFC sur le marché – Document 16.

[243] De même, le rapport de la Banque mondiale montre que la croissance économique du Vietnam est passée de 8 % en 2022 à 3,7 % au premier semestre de 2023. On prévoit une croissance modérée de 4,7 % en 2023, de 5,5 % en 2024 et de 6,0 % en 2025¹⁹⁸. L'ASFC souligne que, d'après le rapport de la Banque mondiale, le gouvernement souhaite positionner le Vietnam comme un pays à revenu élevé d'ici 2045 et, pour atteindre cette cible, devra continuer de développer l'ensemble de l'économie, dont les industries de l'acier et de la construction.

[244] L'information au dossier indique également que la demande d'acier dans la région de l'ANASE se redresse. D'après ses perspectives d'octobre 2023, la WSA signale que la demande d'acier a diminué de 0,2 % en 2022, puis a augmenté de 3,8 % en 2023 et de 5,2 % en 2024. On insiste aussi sur le fait que la demande d'acier de l'ANASE sera stimulée par la demande intérieure et les investissements dans les infrastructures, malgré l'inflation et la détérioration des conditions extérieures. Cependant, les exportations de la région ont beaucoup ralenti, ce qui a nui aux résultats du secteur manufacturier. Le Vietnam est particulièrement touché par la détérioration de l'environnement commercial mondial¹⁹⁹.

[245] Dans son contre-exposé, le groupe Hoa Phat renvoie à un article d'actualité indiquant que les données économiques officielles récentes montrent que le secteur manufacturier se redresse. L'indice mensuel de la production industrielle est devenu positif en mai 2023 et a marqué le cinquième mois consécutif d'expansion en septembre 2023²⁰⁰. Même si l'ASFC est d'accord avec le groupe Hoa Phat pour dire que le Vietnam a connu une croissance positive et saine, elle souligne que le même article indique que, malgré une croissance économique de 5,33 % dans la période de juillet à septembre par rapport à un an plus tôt, ce taux demeure inférieur à l'expansion de 6 % et de 7 % enregistrée avant la pandémie de COVID-19 et bien en deçà de la cible du gouvernement de 6,5 %²⁰¹. Par ailleurs, d'après les propres preuves du groupe Hoa Phat, le Vietnam connaît un ralentissement de la croissance²⁰².

¹⁹⁸ Pièce 13 (NC) – Articles, rapports et recherches de l'ASFC – Document 18.

¹⁹⁹ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 47.

²⁰⁰ Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat, paragr. 74; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 92.

²⁰¹ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 92.

²⁰² Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat, paragr. 76.

[246] Dans sa réponse au QRE, le groupe Hoa Phat a présenté des preuves à l'appui de son affirmation que le marché immobilier montre des signes positifs de redressement. Citant un rapport de CBRE, l'offre d'appartements à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville devrait augmenter de 33 % et de 31 % respectivement en 2024, et le gouvernement du Vietnam a adopté des mesures pour promouvoir le secteur immobilier. Le groupe Hoa Phat cite également une prévision mondiale pour l'industrie de la construction publiée le 16 mars 2023, selon laquelle les tigres de l'ANASE que sont les Philippines, le Vietnam, la Malaisie et l'Indonésie seront les quatre marchés de la construction qui connaîtront la croissance la plus rapide dans les quinze prochaines années. De plus, même si la croissance de la construction aux Philippines, au Vietnam et en Indonésie est soutenue par des fondamentaux solides, celle en Malaisie sera entraînée par le rebond de la pandémie de coronavirus²⁰³. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, l'ASFC reconnaît que ces prévisions dépendent de l'incidence de l'inflation à long terme, de la hausse des coûts d'emprunt et des coûts des matières, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, des risques géopolitiques, et des pénuries et des retards de main-d'œuvre et de matières²⁰⁴.

[247] Malgré ces signes positifs, l'information au dossier appuie la conclusion selon laquelle l'industrie de la construction et de l'immobilier tarderait à se redresser. Selon le ministère de la Construction, le nombre de projets d'appartements dont la construction a été autorisée a chuté de 41 % dans les trois premiers trimestres de 2022 par rapport à la même période un an plus tôt. Le ministère a aussi déclaré que les projets retardés risquent de l'être encore plus puisque les promoteurs connaissent des problèmes de liquidité²⁰⁵. Par ailleurs, selon le ministère, le marché immobilier vietnamien présente encore des instabilités liées au risque de krach, au manque d'offre et à une structure de biens inadaptée²⁰⁶. Les autres preuves à l'appui de la stagnation du marché immobilier et des difficultés de l'industrie de la construction comprennent : la suspension de 1 200 projets immobiliers de 34 milliards USD²⁰⁷; la baisse de 76 % du nombre de transactions dans les segments des maisons de ville et des villas à Hanoi en 2023²⁰⁸; la faillite de 1 300 sociétés immobilières en 2023²⁰⁹; et l'insolvabilité de 340 sociétés de construction au premier trimestre de 2023²¹⁰.

[248] Vu les perspectives économiques modestes et le redressement du secteur de la construction et de l'immobilier, la demande de TSAC au Vietnam est susceptible de demeurer inférieure à son potentiel. Puisque la demande intérieure de TSAC continue de se redresser, il est probable que les producteurs au Vietnam continueront de dépendre des marchés d'exportation, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

²⁰³ Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat, paragr. 96; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 14.

²⁰⁴ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 14 et 15.

²⁰⁵ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 110.

²⁰⁶ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 131.

²⁰⁷ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 112.

²⁰⁸ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 112.

²⁰⁹ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 131.

²¹⁰ Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe publique 112.

La production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Vietnam

[249] Le Vietnam est actuellement le premier producteur d'acier sur le marché de l'ANASE-6, avec une production d'acier brut et une production totale d'acier de 20 millions tm et de 34 millions tm respectivement en 2022²¹¹.

[250] L'information au dossier montre qu'il y a au moins onze producteurs au Vietnam capables de fabriquer des TSAC. L'ASFC a estimé la capacité de production de ces entreprises à plus de 2,8 millions tm en 2023²¹². Elle souligne que cette estimation est prudente puisqu'elle ne tient pas compte des ajouts de capacité prévus.

[251] D'après les renseignements les plus récents du SEAISI, les taux d'utilisation pour les produits plats et longs du Vietnam étaient de 68,4 % et de 65,6 % respectivement en 2020²¹³. En tenant compte des réponses du groupe Hoa Phat et en appliquant un taux d'utilisation prudent de 80 % à la capacité de production totale de TSAC au Vietnam, on obtient une capacité excédentaire estimative de plus de 550 000 tm par année, ou 2,5 fois la taille du marché canadien apparent de 213 402 tm en 2022, comme on a pu le voir dans le **tableau 1**.

[252] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que la capacité actuelle des producteurs de TSAC est importante et qu'il y a une capacité de production excédentaire au Vietnam. La forte intensité capitalistique de la production de TSAC et les coûts fixes élevés incitent les aciéries à poursuivre des ventes, même à bas prix, afin d'augmenter l'utilisation de la capacité. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs de TSAC au Vietnam afin d'éliminer leur capacité excédentaire, ce qui pourrait faire augmenter la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

La prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires

[253] L'information au dossier indique qu'il y a eu au moins vingt autres mesures dans d'autres territoires, y compris l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et les États-Unis, à l'égard des produits plats, des produits longs, des produits tubulaires et d'autres produits d'acier du Vietnam²¹⁴.

²¹¹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 151.

²¹² Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 157.

²¹³ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 155; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièce jointe confidentielle 43.

²¹⁴ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 176.

[254] Outre ces mesures, en date du 1^{er} avril 2024, l'ASFC avait des mesures antidumping en vigueur à l'égard des produits d'acier suivants originaires ou exportés du Vietnam²¹⁵ :

- *Tubes soudés en acier au carbone 3*
- *Acier laminé à froid*
- *Barres d'armature pour béton 3*
- *Feuilles d'acier résistant à la corrosion 2*
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole 2*

[255] L'ASFC juge que les nombreuses mesures antidumping prises à l'égard de divers produits d'acier témoignent de la propension au dumping des producteurs au Vietnam. C'est pourquoi les producteurs de TSAC au Vietnam seraient attirés par le marché canadien, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

[256] L'information au dossier indique également que des mesures au titre de l'article 232 sont en place aux États-Unis à l'égard des tubes normalisés et des tuyaux ou tubes pour pilotis du Vietnam²¹⁶. L'ASFC juge que ces mesures commerciales restrictives limitent l'accès au marché américain des exportateurs de TSAC au Vietnam. Ainsi, le Canada serait pour les producteurs au Vietnam un marché attrayant vers lequel détourner les TSAC destinés au marché américain, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

L'orientation vers l'exportation du Vietnam

[257] Au sujet des produits d'acier, l'information au dossier indique que les exportations de produits d'acier du Vietnam sont passées de 5,3 millions tm en 2020 à 11,8 millions tm en 2021, avant de retomber à 8,0 millions tm en 2022. Même si les données pour 2023 ne sont pas encore accessibles, l'information connue indique que le volume d'exportations devrait demeurer élevé et supérieur aux niveaux de 2022²¹⁷. Le groupe Hoa Phat a aussi fourni des renseignements publiés par la VSA illustrant les principaux marchés pour toutes les exportations d'acier du Vietnam²¹⁸. Par conséquent, l'ASFC juge que les producteurs d'acier au Vietnam cherchent généralement à assurer leur croissance par les ventes à l'exportation.

[258] L'information au dossier indique également que les producteurs de TSAC au Vietnam cherchent aussi à assurer leur croissance par les ventes à l'exportation. Au sujet des TSAC, les données sur les exportations de Comtrade des Nations Unies présentées par Nova montrent que le volume d'exportations du Vietnam vers tous les pays sous le code 7306.30 du SH est passé de 70 982 tm en 2020 à 104 640 tm en 2021 et à 107 783 tm en 2022. Les exportations sont aussi demeurées élevées dans les dix premiers mois de 2023 pour atteindre 99 006 tm²¹⁹.

²¹⁵ [Mesures en vigueur](#)

²¹⁶ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 176.

²¹⁷ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 180; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 37 et 90.

²¹⁸ Pièces 54 (PRO) et 55 (NC) – Contre-exposé déposé au nom du groupe Hoa Phat, paragr. 85.

²¹⁹ Pièces 50 (PRO) et 51 (NC) – Mémoire déposé au nom de Nova, paragr. 181; Pièces 45 (PRO) et 46 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes de Nova, pièces jointes publiques 54 et 120.

[259] De même, le groupe Hoa Phat a aussi présenté des données sur les exportations de Comtrade des Nations Unies. En termes de volume, les exportations de TSAC du Vietnam vers le Canada sous le code 7306.30 du SH sont passées de 2 314 tm en 2020 à 5 104 tm en 2021 et à 7 498 tm en 2022. Les données pour 2023 n'étaient pas accessibles.

[260] L'information fournie par Nova et le groupe Hoa Phat montre que les producteurs de TSAC au Vietnam sont orientés vers l'exportation. L'information de Comtrade des Nations Unies est corroborée par les statistiques de l'ASFC sur les importations de TSAC en cause du Vietnam. D'après les données de l'ASFC sur la perception des droits dans le **tableau 4**, les producteurs de TSAC au Vietnam ont exporté les marchandises en cause vers le Canada dans l'ensemble de la PVR. En termes de volume, les exportations de TSAC du Vietnam sont passées de 1 973 tm en 2020 à 6 506 tm en 2022, avec une baisse (à 1 031 tm) en 2021. Les données dans le **tableau 4** révèlent également des niveaux importants de marchandises en cause (4 583 tm) importées au Canada dans les neuf premiers mois de 2023. Des droits antidumping équivalents à 147 644 \$ ont été perçus sur les importations de marchandises en cause originaires ou exportées du Vietnam dans la PVR.

[261] Par conséquent, l'ASFC juge que les exportateurs de TSAC du Vietnam cherchent généralement à assurer leur croissance par les ventes à l'exportation et ont continué de manifester un intérêt envers le marché canadien, malgré le fait que leurs marchandises soient frappées de droits antidumping.

[262] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que le taux d'augmentation des exportations des producteurs au Vietnam et le volume d'exportations de TSAC vers le Canada dans la période où les conclusions du TCCE étaient en vigueur indiquent un intérêt continu envers le marché canadien. Ainsi, l'orientation vers l'exportation des producteurs de TSAC au Vietnam pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Vietnam

[263] D'après l'information au dossier concernant : le statut de produit de base des TSAC; la surcapacité mondiale d'acier et de TSAC; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de TSAC au Vietnam; la production et la surcapacité d'acier et de TSAC au Vietnam; la prise de mesures commerciales par le Canada et d'autres territoires; et l'orientation vers l'exportation du Vietnam, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada de certains TSAC originaires ou exportés du Vietnam.

CONCLUSION

[264] Aux fins de la décision dans l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse, l'ASFC a procédé à une analyse en s'en tenant aux facteurs énoncés au paragraphe 37.2(1) du RMSI et aux autres facteurs pertinents dans les circonstances. Ayant considéré les facteurs pertinents et les renseignements au dossier administratif, elle a décidé le 9 mai 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, que l'expiration des conclusions rendues par le TCCE le 15 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-003 à l'égard des TSAC originaires ou exportés du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de telles marchandises du Pakistan, des Philippines, de la Türkiye et du Vietnam.

MESURES À VENIR

[265] Le TCCE a commencé son enquête pour établir si, selon toute vraisemblance, la poursuite ou la reprise du dumping causerait un dommage. D'après le calendrier du réexamen relatif à l'expiration, le TCCE doit rendre sa propre décision d'ici le 16 octobre 2024.

[266] Si le TCCE décide que l'expiration de ses conclusions causerait vraisemblablement un dommage à la branche de production nationale, il les prorogera, avec ou sans modification. Alors, l'ASFC continuera de percevoir des droits antidumping sur les importations sous-évaluées de marchandises en cause.

[267] Si, au contraire, le TCCE décide que l'expiration de ses conclusions ne causerait vraisemblablement pas de dommage à la branche de production nationale, il les annulera, et plus aucuns droits antidumping ne seront perçus sur les importations de marchandises en cause, et ceux perçus sur des marchandises dédouanées après que les conclusions devaient expirer seront rendus à l'importateur.

RENSEIGNEMENTS

[268] Voici à qui s'adresser pour en savoir plus :

Adresse : Centre de dépôt et de communication des documents de la LMSI
Direction des programmes commerciaux et antidumping
Agence des services frontaliers du Canada
100, rue Metcalfe, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L8
Canada

Téléphone : Shaunet Lewinson 343-597-1188
Nalong Manivong 343-549-0429

Courriel : simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca

Site Web : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/er-rre/menu-fra.html>

Le directeur général
Direction des programmes commerciaux et antidumping



Doug Band